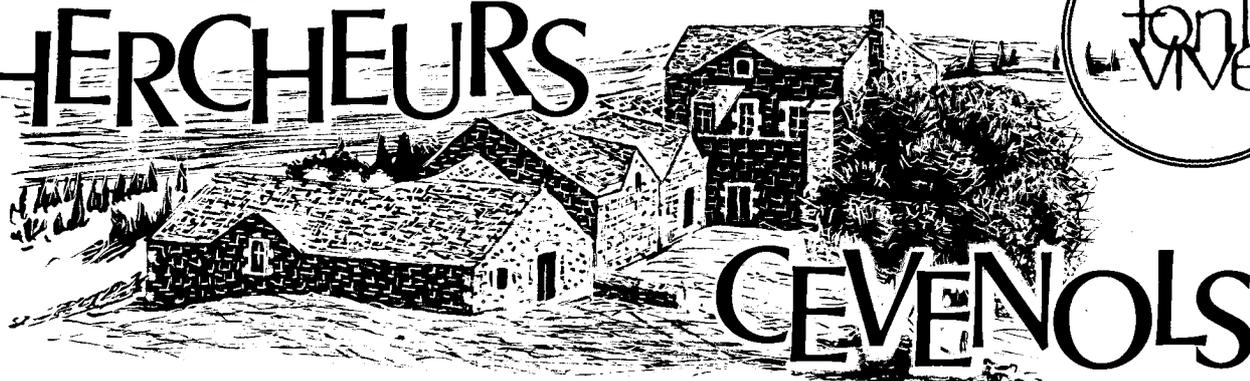
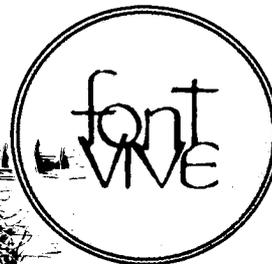


Lien des
CHERCHEURS



L'Eté au
Parc National
des Cévennes
(page 47)

de Fabregue (St Germain de Calberte)
26 juillet

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoule et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - R. Calcat - G. Collin - A. Venturini - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

De soutien : **150 francs.**

Vente au numéro : **25 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par **ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON**

Nous avons appris avec regret le décès de notre ami Jean Dautun, membre très actif de notre Comité de Rédaction.

Nous adressons à Madame Dautun et à sa famille nos sincères condoléances, et les assurons de notre profonde sympathie dans cette triste circonstance.

La Rédaction

Sommaire

Le vocabulaire des transports, par P.A. Clément	33
Charles Bieau, par B. Bardy (commentaires d'O. Poujol)	34 & 35
Quelques précisions à propos d'Anduze et d'anduziens, par H. Depasse.....	36 & 37
"Eaux" et "Passages", par M. Daudet	38 & 39
Il y a 200 ans : Délibération de l'Assemblée communale de Génolhac, communiqué par J. Hébrard	39
L'arrentement des herbages de Finialettes en 1754, par P.A. Clément.....	40
Document sur un secret médical d'Antoine Arboux, texte établi par H. Pagès (Nîmes)	41 à 44
L'Embarras de la Fieiro de Beaucaire, recension par P.A. Clément.....	46
Quelques éléments sur les activités du Parc National des Cévennes, par F. Girard	47
Réponses-Questions-Informations-Les Revues	46-47-48
Les hors-série de LCC et leur prix.....	3ème de couverture
Fac-similé d'un document communiqué par Mme Bondurant Warren (Athens-USA)	4ème de couverture

Le vocabulaire des transports

Peu de chercheurs s'étant penchés jusqu'à présent sur l'histoire des transports, certains termes sont très souvent utilisés à contre-sens. Il est donc nécessaire de remettre en mémoire le sens originel.

Voitures et voituriers :

Depuis l'apparition de l'automobile, quand on voit le mot de voiture on pense immédiatement à un véhicule sur roues. Pourtant jusqu'à la fin du XIX^e siècle, "voiture" a été synonyme de transport, tant par charrettes que par bêtes de somme.

Voiture nous vient du latin *vectura*, l'action de transporter, dérivé lui-même du verbe *vehere*, transporter sur une voie. Dans son "Dictionnaire Universel" paru en 1690, Furetière cite comme exemple *les voitures d'Orient se font par des boeufs ou des chameaux*. Il est bien évident que pour les chameaux il ne peut s'agir que de marchandises chargées sur leur dos. L'édition de 1870 du dictionnaire de Bescherelle distingue les voituriers par terre et les voituriers par eau, ce qui confirme le sens général du terme.

Au XVIII^e siècle, on trouve très souvent en Languedoc l'expression *voiturer à dos de mulet* (AD 34 - C3156, rapport Malhole, 1752).

Le bon Jean de la Fontaine (1621-1695) applique d'ailleurs le mot de voiture à bon escient dans sa fable "Le Cheval et l'Âne", largement inspirée du grec Esope. Les deux animaux cheminent ensemble, l'âne lourdement chargé et le cheval *ne portant que son simple harnois*. Le baudet demande alors à son compagnon de lui venir en aide en acceptant la moitié de son fardeau :

Le cheval refusa, fit une pètarade
Tant qu'il vit sous le faix périr son camarade
Et reconnut qu'il avait tort.
Du baudet de cet aventure
On lui fit porter *la voiture*
Et la peau, par dessus encor.

La voiture est bien la marchandise que transportait l'âne et que le maître transféra sur le dos du cheval. Quant à la peau d'âne, rappelons qu'elle était très recherchée par les tanneurs pour être apprêtée et revendue aux fabricants de tambours, de cribles et de... peau de chagrin pour la reliure.

En conclusion, il faut se garder d'assimiler le voiturier au charretier. Un voiturier pouvait exercer son activité aussi bien avec des charrettes tirées par des boeufs, des chevaux ou des mulets, qu'avec des animaux bâtés tels qu'ânes ou mulets, et même avec des barques à fond plat.

Le bât et la barde :

De nombreux auteurs et dictionnaires confondent le bât et la barde.

Pourtant la spécification de ces deux équipements pour bêtes de somme a été clairement définie par Adrienne Durand-Tullou dans sa thèse sur le Causse de Blandas (page 223).

L'armature en bois du bât (*bast* en occitan) était constituée d'un arceau avant et d'un arceau arrière reliés par des entretoises. Pour éviter les plaies (c'est là où le bât blesse !) le bât s'appuyait sur un véritable matelas rempli de bourre. Cet équipement permettait de transporter à dos de mulet des charges de 130 à 180 kilos : outres pour les liquides, sacs pour les grains, filets pour les gerbes, banastes pour les fruits et les légumes...

La barde (*bardo* en occitan) était un dispositif bien moins volumineux. Elle se rapprochait d'ailleurs davantage d'une selle que d'un bât. Elle était utilisée tantôt comme une selle quand le muletier désirait voyager à dos de mulet, tantôt comme un mini-bât quand ils s'agissait de transporter des marchandises peu pondéreuses.

Muletiers et aventuriers :

Au douzième et treizième siècle on rencontre très souvent le nom d'*adventurerius* (aventurier) à côté de celui de *mercator* (marchand).

Il apparaît que l'aventurier était un muletier qui, au lieu de voiturer à forfait pour des commettants, prenait des risques en achetant la marchandise (draps en particulier) pour aller la revendre lui-même dans des foires lointaines.

Charles Bieau

par Benjamin Bardy

Maître Charles Bieau vient de s'éteindre après une longue maladie, dans sa maison natale de Saint-Gilles-du-Gard. Il laisse derrière lui une vie riche et bien remplie, passée au service du bien commun. Dans sa jeunesse, Me Bieau suit ses études à Montpellier.

Après avoir obtenu sa licence en droit, il vient à Florac où il succède à Me Salanon. En 1960, suite à la réforme judiciaire, il s'installe à Mende comme avoué, puis comme avocat, près le tribunal de grande instance tout en conservant une bonne clientèle à Florac et en Cévennes.

Les Cévennes... Une région qu'il aime particulièrement. Il l'étudie même de près, jusqu'à écrire une thèse de doctorat qu'il soutient à Montpellier avec pour maître en économie politique Jules Milhau. Son thème : «L'Équilibre agro-sylvo-pastoral de la région de Florac». Reprenant des idées lancées par plusieurs prédécesseurs, comme E.-A. Martel (qui en 1912 proposait de créer des *réserves territoriales* afin de protéger comme en Amérique, les sites pittoresques de ce pays), Me Bieau émet l'idée de créer un conservatoire naturel, un Parc naturel, dans les Cévennes.

En avril 1956, dans «Midi Libre», il évoque cette possibilité et en donne les raisons et les espoirs. Les journalistes de la presse parisienne lui emboîtent le pas : Jean Couvreur dans «Le Monde» (juillet 1956), Jean Lartéguy dans «Candido» et Marc-Ambroise Rendu dans «Constellation».

À la session d'automne 1956, Henri Monestier, conseiller général du canton de Florac, fait adopter par l'assemblée départementale un vœu demandant que soit créé en Cévennes un Parc National. Ce vœu risque-t-il de demeurer pieux et utopique ? Beaucoup le pensent et sont prêts à baisser les bras. Mais Charles Bieau, avec sa générosité naturelle, «*sa candeur*» disent certains, se met à l'œuvre.

Il fonde l'association du «Parc national culturel» le 13 mars 1957 car selon lui, la culture cévenole est spécifique. Puis en 1960, il s'allie, par l'intermédiaire du Professeur Jacques Michou, au Dr Richard, qui habite les Vans. Le Dr Richard vient de fonder l'association des «Amis des sources» dont le but est de protéger l'environnement et de rechercher un idyllique refuge en Cévennes. Me Bieau s'allie également au Dr Pellet fondateur de l'association «Font Vive», qui, lui, souhaite conserver et préserver la culture cévenole.

Dès 1960, aux Vans, ils mettent au point divers amendements à la loi sur les parcs nationaux qui est votée le 22 juillet 1960. Avec l'académicien André Chamson, directeur général des Archives de France et Cévenol de cœur, ainsi qu'avec le professeur

Heim, directeur du Muséum d'histoire naturelle, Me Bieau organise au cinéma «Lux» à Paris, le 3 février 1961, un grand rassemblement où il expose ses vues.

Philippe Lamour, directeur de la compagnie du Bas-Rhône et président de la commission nationale d'aménagement du territoire, fait inscrire, en 1962, le parc au 4° plan. Le ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, vient se rendre compte de l'opportunité d'un Parc. Il débarque en hélicoptère dans une propriété que Me Bieau a acquise et développée selon ses vues agronomiques, le «Puechautier», près de Saint-Julien-d'Arpaon. Me Bieau expose sur les ondes de «Paris-Inter», le 3 septembre, la nécessité de cette création et il sollicite un cinéaste pour développer ses idées et montrer les sites exceptionnels du pays.

Il fonde une revue «*Cévennes et Mont-Lozère*». Le premier numéro est daté de janvier-mars 1963. 10 autres suivront. Il prend contact avec le *Natur-Schutz-Park* allemand, où il envoie des amis quand il ne peut se rendre lui-même aux congrès européens, à Kassel en 1963, à Brème ou à Osnabrück. Il conduit dans l'espace cévenol plusieurs personnalités, le secrétaire général de cette instance internationale ou un conseiller d'Etat en mission extraordinaire, envoyé par le gouvernement.

Il fonde encore un *Festival lozérien de théâtre* avec la troupe Henri Saigne qui se produit de villes en châteaux entre 1962 et 1966. Il organise à Mende, en 1963, un congrès de la fédération française de Zoologie. Il participe activement avec le service de la jeunesse et des sports aux sessions *Connaissances de la France* de 1963 à 1966.

Quand est créée une Mission d'études spécifique à la Direction des services agricoles, il en suit de près les investigations, n'étant pas toujours d'accord avec les options prises par l'administration. Enfin arrive le décret du 2 septembre 1970 qui crée officiellement le Parc national.

Me Bieau en devient le vice-président quand le 2 décembre, le ministre Jacques Duhamel vient introniser le conseil d'administration. Mais les idées militantes et généreuses que Me Bieau avait émises (notamment une intégration plus efficace des populations cévenoles dans la gestion et l'administration du parc) ne sont pas admises. Le fondateur du PNC se considère alors comme *laissé sur la touche et écarté de toutes décisions*.

Gravement malade, il décide de se retirer progressivement de toute activité. Chevalier dans l'ordre national du Mérite, Me Bieau avait été nor mé voici quelques temps, président d'honneur du Parc... qui le lui devait bien. Aujourd'hui ses nombreux amis le pleurent.

L'hommage d'Olivier Poujol

Charles Bieau, né à Saint-Gilles le 5 février 1925, est décédé au mois de décembre 1993 dans sa ville natale où il s'était retiré. Le "Lien des Chercheurs Cévenols" a le sentiment de perdre quelqu'un de très proche, à l'égard de qui il éprouve un grand sentiment de gratitude.

Benjamin Bardy qui le seconda à Mende dans les années 1960, notamment au moment de la parution de "Cévennes et Mont Lozère" vient d'évoquer le fondateur de Parc des Cévennes. Son article contient de précieuses indications sur la genèse du parc, qui complètent les pages que notre revue avait consacré à Maître Bieau dans le numéro de LCC portant sur l'origine du Parc des Cévennes (n° 72, octobre-décembre 1987, en hommage à Emile Leynaud). On sait que le projet de parc a été initialement pensé et exprimé à Florac autour de Maître Bieau. Florac lui doit d'être aujourd'hui le siège de son établissement public, ce qui en fait la capitale du Parc.

Mais Charles Bieau fut en même temps à l'origine du "mouvement cévenol" des années 1950-1960, où son association milita pour la création du parc aux côtés de Font-Vive dont notre bulletin est issu. L'homme ne payait guère de mine, mais sous un extérieur courtois et affable brûlait une flamme ardente pour la défense de la Lozère et du monde rural. Ce "petit avoué de province", comme la presse nationale l'a appelé un peu ironiquement, était un diable d'homme qui fit bouger les Hautes Cévennes et la Lozère, plus exactement son arrondissement de Florac, à la fin des années cinquante.

Tout ce qui s'est fait en Cévennes d'associatif ou de culturel autour de la création du parc découle de son audace originelle de 1956. Nous lui devons tant, à Florac, aux Vans, à Génolhac ! Nos aînés ont tant oeuvré avec lui ! Il faut le redire aujourd'hui : les responsables historiques du mouvement cévenol, les pères fondateurs du parc, ont certes eu des divergences sur la conception d'un futur parc, mais ils s'estimaient et étaient liés par une fraternelle amitié. Après la

mort de Jean Pellet, Charles Bieau m'écrivait : "La dernière fois que j'ai eu un contact indirect avec Jean Pellet c'est lorsque mon frère, ancien directeur-adjoint des Charbonnages de France, est allé à Génolhac avec l'Ecole Antique de Nîmes. Jean Pellet a dit à mon frère par deux fois qu'il me considérait comme son frère. Je le pleure donc comme un frère. Après la réunion de Paris du 3 février 1961, avec André Chamson, je sentais bien que c'était gagné pour le parc, et Jean Pellet m'a dit sur les Champs-Élysées à Paris qu'il ne me trahirait jamais. Il a tenu parole jusqu'à sa mort" (lettre du 14 février 1992).

Charles Bieau appartenait à cette belle "génération des années vingt" qui n'a pas manqué de rendre aux Cévennes ce qu'elles leur ont donné, et peut-être davantage que d'autres générations du vingtième siècle. Une génération à laquelle celle des années "soixante-dix du dix-neuvième siècle" pourrait être comparée pour ce qu'elle a fait pour les Cévennes (la génération de Paul Arnal, né en 1871, et de ses compagnons). Mais que la mort a été cruelle à son égard en nous enlevant Charles Bieau né en 1925, Jean Pellet né en 1924, Jean-François Breton né en 1922, Pierre Richard né en 1918 ! Et l'on peut leur adjoindre l'abbé Roux aussi et Emile Leynaud.

Charles Bieau projetait d'écrire une histoire du parc national cévenol, le seul parc national qui fut créé dans le Massif Central. Nous souhaitons que ses archives, qu'il conservait dans sa grande maison de la rue de la Vis à Saint-Gilles, soient sauvegardées et un jour accessibles aux chercheurs.



Château de Florac (Lozère) Siège du P.N.C.

Quelques précisions à propos d'Anduze et d'anduziens

Henri Depasse

La lecture d'articles parus récemment et d'ouvrages édités ou réédités ces dernières années appellent les observations et commentaires suivants :

1 - Le pasteur Jean-Pierre Gential dit Las(s)agne :

L'auteur d'un article paru dans une publication de la Société d'archéologie et d'histoire de Vervins et de Thiérache, le cite comme étant né à Montbeuzat, paroisse d'Araules (Vivaraïs), d'un père pasteur du Désert, nommé Lasagne d'Anduze.

Les procès-verbaux des synodes du Désert, publiés par Edmond Hugues (Paris, 1891) nous révèlent que trois pasteurs du Désert ont porté le surnom de Las(s)agne :

a) Paul Dalgues, né à St-Hippolyte-du-Fort, desservant la Province des Basses Cévennes et donc l'Eglise réformée d'Anduze. Il n'a jamais servi en Vivaraïs.

b) Jean-Gabriel Fauriel, pasteur en Vivaraïs, quittant le ministère en France en 1741 et mort des suites de ses blessures reçues à Vernoux en 1740.

c) Pierre Fauriel, reçu proposant en Vivaraïs en 1761 et sur lequel il n'y a pas d'autres renseignements à ma connaissance.

Il semble plus vraisemblable de dire que Gential est le fils d'un des deux Fauriel du Vivaraïs.

2 - Domaine de Prafrance (Généralgues, Gard) :

Jusqu'au début du 19^e siècle, ce domaine appartenait, comme le château de Labahou à Anduze, à la famille anduzienne Gaillère. Il passera dans la famille des vicomtes de Narbonne-Lara par mariage, à Anduze le 19 août 1807, de Françoise-Rose-Anne Gaillère avec le vicomte Charles de Narbonne-Lara. Leur fille, Léonice, épouse Amédée de Sambucy de Sorgues, et leur fils Antoine-Jules, épouse le 15.2.1835, Marie-Elisabeth-Valérie de Vincens de Causans.

3 - La tour de Montsauve :

La colline située au confluent des Gardons de Saint-Jean et de Mialet possède, dans sa partie septentrionale appartenant à la commune de Thoiras, une tour en ruines dominant le Gardon de Mialet. Selon l'éminent géologue Emilien Dumas (cf. sa Statistique géologique, etc... du Gard, 1877, T.3), elle s'appelle tour de Montfescou. Elle paraît être une tour à signaux, située entre la tour du château de Tornac et celle de Montezorgues (commune de St-Jean-du-Gard) dominant le village de Mialet.

4 - Les châteaux d'Anduze :

En plus du Château Neuf (début du 17^e siècle), ayant appartenu aux marquis d'Anduze, cette ville a possédé deux autres châteaux aujourd'hui disparus et qu'il ne faut pas confondre. Le Château Vieux s'élevait au flanc de la montagne de Saint-Julien à l'emplacement des ruines connues sous le nom de *prisons ou château vieux* dans le compoix de 1779. Ce même compoix nous montre un autre château disparu, le Château Bourbon, situé plus bas dans la ville. Ses ruines étaient encore visibles il y a quelques années, avant que des constructions modernes ne soient élevées sur son site.

5 - Les Airebaudouze, seigneurs d'Anduze :

L'"Histoire de la Ville d'Anduze" de (Jean-Jacques) Paulet, publiée à partir de manuscrits incertains, contient

quelques erreurs. S'il faut en croire l'article d'Y. Chassin du Guerny et de J.P. de Gennes paru en 1978 dans l'"Hommage à Jacques Fabre de Morlhon", les acheteurs de la seigneurie au 16^e siècle, Nicolas (Guy) et Jean (Folquier) d'Airebaudouze étaient, non pas frères mais cousins et beaux-frères.

C'est le 8 mai 1724, au château de Bellefont (Tornac) (et non en 1730) que Françoise-Denise Folquier d'Airebaudouze épouse François-Claude-Trophime de Saxy (et non de Sacy). De ce mariage naîtront plusieurs fils et filles, dont Marie-Fleurie (et non Pouponne) qui à Anduze le 18.10.1756 (et non en 1758) épouse le chevalier Jacques-Ambroise d'Avignon.

La vente des terres seigneuriales par les marquises ont lieu dès les années 1770 et 1780 (et non en 1760). Le 28.10.1772, par devant le notaire anduzien Julian (A.D. Gard, IIE-10/910) a lieu la vente du domaine des Vignolles (avec les moulins se trouvant sur le ruisseau dit de Madame d'Anduze) aux frères Thomas et Claude Villaret. Le 12.1.1775, en Arles, a lieu la vente des autres terres (Poulhan, Moulin Neuf, etc...) à Etienne Julian, Charles Vidal, Nicolas Roquier et Jacques Campesval (A.D. Gard, 82J 109). Les titres seigneuriaux seront vendus le 3.10.1788 à Marie-Jeanne-Madeleine de Bardy, troisième épouse de Daniel-Jean-Gaspard II Hostalier (1732-1807). Le château neuf a été vendu à André-Charles Rafin du Crouzet le 10.6.1768 (notaire Julian).

6 - Bousquet de Florian :

Le château de Florian est acheté en 1780 par un Bousquet de St-Hippolyte-du-Fort : Jean-Pierre-David de Bousquet, époux de Louise Bresson (Bernard de Bousquet de Florian à l'auteur, 8.6.1980). Cette famille ne doit pas être confondue avec celle d'Anduze, famille de chirurgiens, dont est probablement issu Abraham Bousquet, chirurgien, condamné à 5 ans de galère à Nîmes le 29.12.1685 pour assemblée religieuse illicite. Notons que le 28.12.1852, Jean-Jules-Gaston de Bousquet de Florian (né à Aulas le 8.2.1834, † 1889) épouse à Anduze Marie-Louise d'Estienne. Juge de paix à St-Pons-de-Thomières, fixé à Anduze, il aura pour dernière descendante Made-moiselle Aurore de Bousquet de Florian (1904-1989).

7 - Avenue Rollin :

La construction de cette avenue et de la N. 107 qui la prolonge, est bien antérieure aux années 1830. Les plans et devis datent de 1788. Cette construction, financée par le diocèse d'Alès, visait à remplacer l'ancien chemin de Nîmes (actuellement : rue du Luxembourg et chemin des Jardins), souvent inondé et en mauvais état, par une route rectiligne, à l'abri des inondations et reliant Malhivert au Plan de Brie. Les adjudications portent sur trois tronçons, délimités par le Plan de Brie, le moulin de Figuière, le ruisseau de Veirac et Malhivert. Le tronçon Plan de Brie-Figuière, adjudgé et commencé en 1789, verra les travaux interrompus par la Révolution et le manque de fonds. L'adjudication définitive des travaux du tronçon Figuière-Veirac a lieu le 23.7.1792. En octobre 1799, les tronçons

Plan de Brie-veirac sont terminés, mais pas le tronçon Veirac-Malhiwert. Pour permettre le passage du charroi on construit alors une bretelle reliant Veirac au tronçon en bon état de l'ancien chemin de Nîmes, le long du ruisseau de Veirac, sur les terres de François-Frédéric de Lafarelle appelées "l'Enclos". Le caractère rectiligne de cette route sera rompu en 1907-09, lors du prolongement de la ligne de chemin de fer vers la gare actuelle, par l'aménagement de doubles virages, l'un au passage à niveau et l'autre à proximité du pont de chemin de fer de Malhiwert.

8 - Pasteur Jacques Barre :

Est-il né à Durfort, comme certains l'affirment ? Son acte de baptême figure au registre catholique d'Anduze. Il est né le 8 août 1745, d'Etienne, ménager, et de Marguerite Astruc. Son contrat de mariage avec Suzanne Olivier, de Durfort, est signé à Anduze par devant le notaire Simon Sabatier le 12.12.1772 (A.D. Gard, II E 11/491). A cette époque, ses parents habitent Durfort.

9 - Lucie Mazauric :

L'épouse d'André Chamson et la mère de l'écrivain Frédérique Hébrard est-elle née *Via Domitia* à Nîmes ? Elle est née chez sa mère à Anduze le 20.8.1900, de Félix Mazauric et de Jeanne Hébrard, et baptisée au temple d'Anduze le 13.9.1900.

10 - David Paulet :

Un excellent livre consacré au général de brigade Marc-Gaspard Paulet (1769-1805), issu d'un père anduzien émigré à St-Quentin (Aisne), cite de nombreux anduziens portant ce nom. Parmi eux : David Paulet (1755-1822), fils de David et arrière-petit-fils de David. Ce dernier, condamné aux galères à vie, à Montpellier le 13.2.1717, pour avoir assisté à une assemblée protestante tenue près d'Anduze, aux Moulrières, la nuit du 4 au 5.2.1717. David (1755-1822), négociant et diacre de l'Eglise Réformée d'Anduze, épouse la fille d'un bourgeois d'Euzet : Lucrèce Troupel, d'où descendance.

11 - Le pont :

Dans son ouvrage monumental "La Guerre des Cévennes", le pasteur Henri Bosc (T.1, p. 285, n. 47) reproduit l'affirmation que Gaston Tournier a avancée dans son ouvrage "Au pays des Camisards" (p. 166) : *l'ancien pont se trouvait sous le pont métallique de la voie ferrée, en amont du pont actuel ; sa culée est encore visible*. Un document vendu par le Syndicat d'initiative indique que *l'ancien pont était situé légèrement en amont...*

L'examen des plans de fortifications de la ville érigées peu avant 1629 sur ordre du duc de Rohan, permet d'affirmer que l'ancien pont ne se trouvait pas sous le pont métallique actuel.

L'inondation survenue la nuit du 3 au 4.10.1768 a provoqué la destruction d'une de ses arches et l'endommagement d'une seconde. Selon Viguié ("Notice sur la ville d'Anduze et ses environs", 1823) le pont est reconstruit en 1774. Rivoire fixe la reconstruction en 1782 ("Statistique du Département du Gard", 1842, T.I, pp. 274-275), puis en 1774 (op. cit. T.II, p. 476).

Mais les archives communales déposées aux archives départementales nous présentent un autre scénario. En attendant le déblocage des crédits permettant la reconstruction de ces arches, on construit un pont en bois les

enjambant. Ce pont en bois ne sera démolé qu'en 1777 pour permettre le commencement des travaux, qui, le 5.6.1778, sont dits commencés, et le 16.7.1780 sont dits terminés. C'est le 16.3.1775, que le diocèse d'Alès emprunte 20000 livres pour la reconstruction de ce pont (Devicet Vaissette : "Histoire du Languedoc").

Le 15.12.1783, des numeurs courent : l'arche centrale présente des lézardes ! La reconstruction des trois dernières arches a dû être décidée, car en juillet 1784, il est dit qu'un pont en bois va être installé. Le 10.6.1784, la dernière arche du pont est démolie et le 10.9.1784, on annonce qu'elle sera reconstruite au printemps suivant.

Le 6 octobre 1785, les autorités et notables de la ville peuvent recevoir en grande pompe sur "la place du pont" quatre conseillers au Parlement de Toulouse, venant d'Alès.

Il semble logique de penser que les deux arches victimes de l'inondation de 1768 ont été reconstruites dans le prolongement des trois autres "intactes" et que ces dernières l'ont été ensuite dans le prolongement des deux premières. Le plan parcellaire du compoix de 1779 montre que le pont était à cette époque à l'emplacement où il se trouve actuellement.

Rappelons aussi que sur la rive gauche du Gardon, en amont du pont, il y avait à cette époque, entre la filature (actuellement : chapelle adventiste) et la porte de Générargues (disparue au 19^e siècle ; au lieu dit "La Colle", où se trouve la plaque commémorative Fulchrand Rey) et entre la route et le Gardon, une rangée de petites constructions (des tanneries et une fabrique de colle) aujourd'hui disparues. La dernière de ces constructions a disparu lors de l'inondation de 1958.



Anduze : Ponts et Fortifications en 1629

12 - Familles Calvin :

Aux 17^e et 18^e siècles, il y avait à Anduze deux familles Calvin : les Calvin de Combecroze et les Calvin de Bezesse. Cette dernière, catholique fervente, ayant donné un premier consul, des docteurs en médecine, des avocats et un capitaine au Régiment de Rouergue, préférait simplifier son nom en de Bezesse. Le M. Bezesse (Henri Bosc, op. cit. T.1, p. 361), qui reçoit une lettre de menace des camisards le 1.1.1703, est en fait un Calvin de Bezesse.

13 - Familles Dufoix :

J'ai trouvé plusieurs mentions de Baumier-Dufoix. En réalité Baumier est un prénom porté par certains descendants de Pierre-Damaris Dufoix (Jean-Pierre Dufoix à l'auteur, 16.1.1980). A la fin du 18^e siècle, un David Baumier, tanneur, né le 20.9.1760 au Vigan, s'est fixé à Anduze : sa fille Zoé a épousé le négociant anduzien Pierre Damaris Dufoix (24.5.1805) et les descendants ont incorporé ce nom de famille parmi leurs prénoms.

“Eaux” et “Passages”

De tous temps, surtout dans nos régions, les eaux et les passages ont été l'objet de litiges, entraînant parfois des voies de faits.

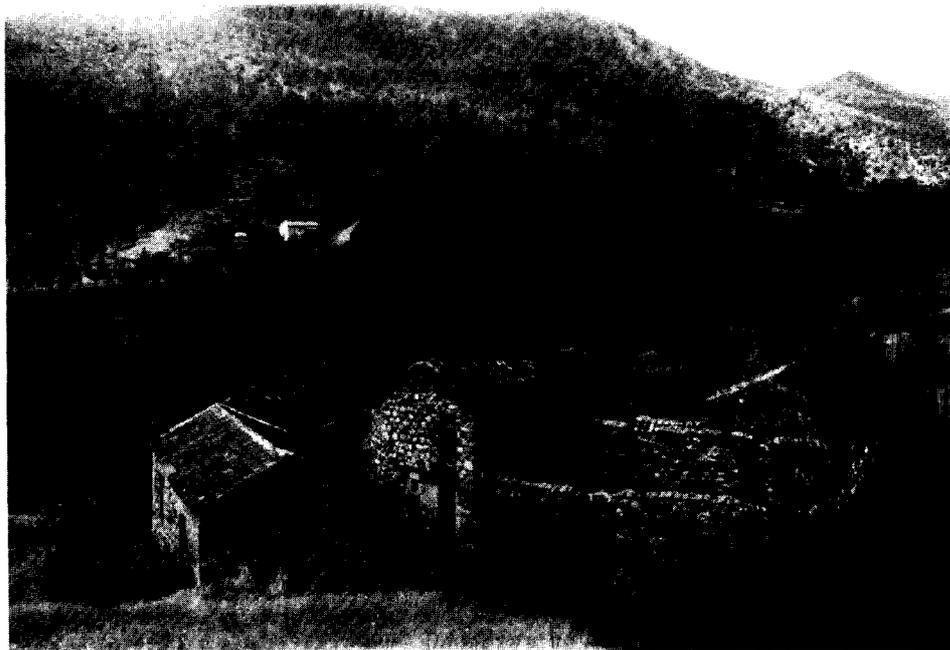
A Donarel, mas de la paroisse de Génolhac, le voisinage n'était pas toujours de tout repos.

C'est ainsi, qu'au milieu du 18^e siècle, Pierre Amat¹ et Louis Ginoux², habitants du lieu, en ont décousu pour des histoires d'eau et de passage, et *par exploit du 30 décembre 1750, ledit Sieur Amat actionna ledit Ginhoux devant les Officiers Ordinaires de Belle-Poile pour lui faire défense de passer et repasser dans les prés et autres possessions avec ses troupeaux, pour se voir condamner à remettre dans son ancien état le chemin qui va de la maison dudit Sieur Amat à son jardin, et ne plus tenir des chèvres, avec protestation de ses dommages et intérêts. Ledit Ginhoux s'étant présenté à cette assignation déclara qu'il ne prétendait pas tenir des chèvres, et qu'il demandait d'être maintenue la faculté de prendre l'eau du ruisseau de Belle-Poile³ pour l'arrosage de ses possessions.*

Le 20 mai 1758, Amat dans une requête réitère sa défense à Ginoux de rentrer ou de passer dans les prés et autres possessions du Sieur Amat, de tenir aucune chèvre dans le lieu de Donarel, et demande qu'il soit condamné à remettre le chemin qu'il avait retracé dans la largeur convenable en la fixant à six pans telle qu'elle était anciennement, et, enfin, qu'il soit inhibé audit Ginhoux de couper ni détourner les eaux du ruisseau de Caissezol qui est au dessus de la fontaine les jours qu'elles appartiennent audit Sieur Amat.

A la suite de cette requête, Ginoux fut condamné à détruire les ouvrages qu'il avait pratiqué pour arrêter les eaux du ruisseau et de la fontaine.

Une décision de justice du 17 novembre 1758 fait inhibition et défense au Sieur Ginhoux de prati-



Mas de Donarel

quer de nouveaux chemins dans les prés du Sieur Amat, et de tenir des chèvres dans ledit lieu de Donarel. Elle déclare la compascuité commune entre les parties dans les pièces situées dans la paroisse de Génolhac autres celles prohibées par les arrêts de règlement... Il est ordonné que par expert il soit procédé à la vérification du chemin contentieux avec injonction de rapporter si le chemin a la largeur suffisante pour y passer commodément avec toutes sortes de faix... Il est enjoint aux mêmes experts de procéder à la vérification du courant de l'eau du ruisseau de Caissezol et de rapporter s'il n'a été fait de nouveaux ouvrages pour arrêter les eaux... Etenfin, ledit Amat fut admis à prouver que ledit Ginhoux avait coupé et détourné l'eau du ruisseau de Caissezol le jour qu'il avait droit de la prendre.

Ginoux, mécontent de cette condamnation, le fait savoir par certains arguments, et Amat doit déposer une plainte pour raison de certaines injures et voix de faits commises par ledit Ginhoux contre ledit Amat et son épouse. Ginoux est à nouveau condamné le 4 décembre 1758.

Mais en 1765, nouvelle plainte de Pierre Amat Ginhoux étant en-

core tombé dans le cas de certaines voix de faits, et le 23 décembre 1765 la saisie réelle des biens de Ginoux est ordonnée. Par ailleurs Pierre Amat continua sa poursuite de l'instance criminelle en laquelle il fut rendu sentence le 7 avril dernier qui ordonne la procédure extraordinaire. Et ayant été procédé au récollement et à la confrontation des témoins il fut ensuite rendu sentence définitive qui condamne ledit Ginhoux en un banissement à temps en 300 livres à titre de réparation civile et dommages et intérêts, et au dépens envers le Sieur Amat.

Là dessus se greffe en 1766 des dépôts de plaintes respectives de la part de chacune des parties devant les mêmes Officiers au sujet de l'enlèvement de certaines pommes (?).

Enfin, le 25 octobre 1765, par le biais du rachat à Maître Hilaire Daudé, notaire de Génolhac, d'une pension foncière établie sur les biens de Ginoux, Pierre Amat est devenu propriétaire des biens fonds servant ladite pension.

Et comme icelui Amat étant diligence pour la poursuite de tous les susdits différents procès ledit Ginhoux ayant fort prié de se prêter à un accommodement et considérant

l'un et l'autre le désagrément de plaider et désirant de mettre fin à toutes leurs contestations, ils transigent.

Ginoux demeure obligé de supporter les dommages soufferts par ledit Amat et les dépens par lui exposés dans tous les susdits procès, évalués à 1000 livres. Pour se libérer il cède à Amat une pièce de terre contenant terre labourable, mûriers et châtaignier, d'une contenance de 3 cartades.

Amat jouira à perpétuité de l'eau des ruisseaux de Belle-Poile, de Caissezol, et de la fontaine de Donarel, pour l'arrosement de son pré et jardin attenants, et pour cet effet, il se servira des deux prises et

canaux ou béals...demeurant cependant convenu que ledit Ginoux pourra se servir de l'eau qui passera dans son jardin un jour et l'autre non. Et le jour qu'il en prendra, il sera tenu après que son jardin sera arrosé de lui redonner le courant libre afin qu'il puisse aller au jardin et au pré dudit Amat. Et quant à celle de la plus haute prise qui coule au béal au dessus du jardin dudit Ginoux, ce dernier pourra la prendre depuis le dimanche matin jusqu'au lendemain matin à la même heure pour l'arrosement de son sagnas⁵, après quoi elle appartiendra entièrement audit Amat.

Enfin, le chemin à contestation restera en même état et largeur qu'il est actuellement.

(Extraits d'un acte reçu par Me Lamorte, notaire de Chamborigaud)
(A.D. Gard II e 23/328)

Transcription : *M. Daudet*

Notes:

- 1 - Pierre Amat est tenancier (propriétaire à Donarel). Il acquitte censive à Jean-Baptiste de Roche, de Génolhac, puis au Marquis de Villevieille.
- 2 - Louis Ginoux, tient à locatairie perpétuelle les biens Roure de Donarel.
- 3 - Ce ruisseau s'est appelé au fil des temps de Caissezol, de Pissevieille, de Bellevieille...
- 4 - Compascuité : droit de pacage qui appartient à plusieurs communautés d'habitants.
- 5 - Sagnas : qui peut donner une définition de ce mot ?

Il y a 200 ans

Délibération de l'Assemblée Communale de Génolhac

27 Prairial An II
(15 juin 1794)

Le vingt sept prairial an second de la république une et indivisible la municipalité assemblée dans la maison commune de Génolhac lagent National a dit que le fanatisme ne sera totalement extirpé dans cette commune que quand il aura été pris des mesures rigoureuses pour anéantir les usages qui se pratiquaient le jour appelé ci-devant dimanche et qui subsistent encore chez la plupart des citoyens et citoyennes ; en conséquence il requiert la municipalité de prendre ces mesures et a signé Veirac agent National ; ce quentendu elle a délibéré et aretté ce qui suit :

Art. 1er

Il est fait deffense aux teneurs de boules d'en bailler à tous citoyens de s'en servir pour jouer publiquement les jours des ci-devant fettes et dimanches à paine d'une amende qui ne pourra être moindre de trois livres en faveur des pauvres ou dempisonnement pour chaque contravention.

Art. 2.

Pareille deffense est faite sous les mêmes paines aux cabaretiers de donner à boire les dits jours à aucun étranger ni citoyen de la commune qui n'en serait pas éloigné de deux lieues.

Art. 3.

Il est enjoint aux citoyens et citoyennes de faire leurs travaux ordinaires les dits jours des ci-devant fettes et dimanches.

Art. 4.

Item il est fait deffense de se costumer différament les dits jours le tout sous les paines portées par l'article 1er.

Art. 5.

Pareille deffense sont faites et sous les mêmes paines a tous artisans et marchands de fermer leur boutique les dits jours de ci-devant fettes et dimanches.

Art. 6.

La présente sera publiée et affichée de suite et ont les membres signés.

Présents : Rampon, maire ; Amat o.m. ; Gervais o.m. ; Veirac agent Nat. ; Teillier o.m.

Communiqué par **Jacques Hébrard**

Après quelques siècles de monarchie absolue, les habitants de Génolhac, et aussi d'ailleurs, étaient devenus des citoyens et des citoyennes "libres"... (M.D.)

L'arrentement des herbages de Finialettes en 1754

Arch. Loz.
III.E. n°8670

Minutes de M^e Jean Daudé
notaire à Pont de Montvert
1753 - 1756

2 janvier 1754 **A**rrentement des herbages communs du lieu de Finialettes. Noble Olivier Teissier seigneur de La Vernède, maire du lieu de Pont de Montvert, Jean Mazoyer du lieu de Finialettes, Antoine Bonniol, Pierre Chapelle, Antoine Rouvière, faisant tant pour eux que pour Jean Gervais auquel ils se chargent de faire approuver le présent arrentement, Pierre Bourrassol faisant aussi tant pour lui que pour les autres habitants de Finialettes, lesquels ont volontairement baillé à titre de ferme et bail à loyer à Antoine Augier habitant dud. lieu, ici présent stipulant et acceptant, les entiers herbages communs et pendables* et tels qu'ils ont habitués d'affermier pour y faire dépaître la quantité de 1500 bêtes à laine que led. Augier se charge de faire conduire et arriver aud. lieu et terroir de Finialettes le jour et feste de la St Jean Baptiste (24 juin) pour y rester jusqu'au jour de la feste de St Gilles (1^{er} septembre) et c'est pour le temps et terme de sept années complètes qui prendront leur commencement le jour de St Jean Baptiste prochain et finiront le jour de St Gilles les sept années écoulées, pour le prix de 76 l. 10 s. payable par led. Augier chaque année le jour de l'arrivée dud. troupeau. Lequel sera gardé par trois bergers que led. seigneur de La Vernède et autres habitants se chargent de nourrir du jour de leur arrivée jusques au jour de leur départ, à condition toutefois que led. troupeau fumera les terres desd. habitants chacun selon son tènement, qu'il sera permis auxd. habitants de faire traire le lait du jour de l'arrivée du troupeau jusques au jour de la Magdeleine (22 juillet), demeurant encore convenu entre parties que led. Augier demeure chargé de fournir un parc de cordes pour serrer led. troupeau, et d'entretenir ce parc pendant tout le temps du terme...

Commentaire :

Nous avons là un bail classique de location des pâturages communs pour l'estive des troupeaux du pays-bas.

Il appelle les remarques suivantes :

1) le bail est passé non pas à un entrepreneur de transhumance de la plaine, mais à un habitant de Finialettes, Antoine Augier, qui se chargera des accords à prendre avec les propriétaires de troupeaux.

2) le bail est conclu pour 7 ans à un prix relativement bas, soit 76 l. 10 s., ce qui correspond à 4590 f. actuel, et représente un coût de 3 f. par tête.

En contrepartie les habitants de Finialettes bénéficient du lait des brebis entre le 24 juin et le 22 juillet, et surtout des nuits de fumature, essentielles pour

la fertilisation de leurs terres à céréales.

3) Le parc de nuit n'est pas monté avec des claies de châtaigniers comme dans la généralité des cas et comme cela se passe encore de nos jours. Il est fait avec des cordes attachées à des piquets. Ce système permet de le faire transporter par les ânes et favorise ainsi les déplacements sur de plus grandes distances.

Il s'agit là encore d'une pratique millénaire puisque l'agronome latin Marcus Varro nous parle dans son "de Re Rustica" des chevaux qui accompagnaient les bergers des Pouilles et qui portaient les perches et les cordes pour "serrer" le troupeau.

Pierre A. Clément

* Herbages communs et *pendables* : cette expression fait l'objet d'une question dans la rubrique en page

Document sur un secret médical d'Antoine Arboux,

officier de santé au Pompidou,

daté du 24 mars 1830

orthographe respectée (sauf accents), ponctuation et accents ajoutés,
paragraphe créé pour une meilleure lisibilité.
Texte établi par Henri Pagès - Nîmes

Nous soussigné Antoine ARBOUX, officier de santé, habitant au Pompidou, département de la Lozère, âgé de soixante seize ans, ayant consacré la plus grande partie de cet âge à soulager l'humanité souffrante dans les environs du Pompidou,

me trouvant dans l'impossibilité d'administrer les secours de la médecine, et particulièrement de la chirurgie, à ceux qui pourraient le réclamer, à cause de mes infirmités, et étant consciencieusement assuré d'avoir en propre connaissance un secret, ou curatif, pour les charbons, les chancres, les panaris ou mal d'aventure, et pour toutes sortes de gangrène, pour l'hydropisie, que j'ay victorieusement combattu dans l'espace d'une longue carrière, le tout presque sans instrument ni cicatrice presque marquante, le tout se faisant au moyen d'un topique que j'ay découvert moi même, et qui deviendrait très difficilement à la connaissance de mes collègues,

pensant que je ne dois emporter avec moi un secret si utile pour l'humanité, et désirant d'être utile à mes semblables par ma découverte lors que je ne serois plus,

d'ailleurs sollicité par la multitude de mes concitoyens qui me prient de ne pas l'ensevelir avec moi, de le mettre par écrit, et de le remettre à quelqu'un qui soit dans le cas de me remplacer qu'and je ne serois plus, je m'empresse de remplir leurs vœux.

Mon devoir et ma religion m'y obligent. Je me propose de remettre à un homme de l'art tout en son entier, n'ayant malheureusement personne dans ma famille à qui je puisse confier une chose d'une si grande importance.

En conséquence, je présente au public une liste des malades que j'ay traités sous leurs yeux, et qui ont été l'objet de mes soins, d'une manière à faire honneur au secret que je possède.

Ennemi des charlatants, je ne vais pas me traîner sur leurs traces, me donner pour plus que ne vaux. Je propose seulement un secret unique, simple, sans danger, sans douleur pour les malheureux qui le réclament, fruit de mes observations, qui a été jusques ici infalible sur tous

(Fin de la 1° page)

les individuels qui ont eu le malheur d'en être atteints, et ne voulant pas qu'on s'en rapporte entièrement à moi qui écris ces lignes sur le bord de la tombe, où l'homme cesse de mentir et où le chrétien se recueille,

je présente la liste des personnes sur qui j'ay obtenu une parfaite guérison, fruit de ma recette, revêtue des signatures de MMrs les notaires, notables et autres principaux qui ont été témoins oculaires de mes nombreuses et étonnantes cures.

Comme je ne désigne aucune des personnes que j'ay traité qui ne soit connue de Mrs le Maire ou autres gens notables où ses cures ont eu lieu, je pense avec juste raison que les personnes à qui j'aurais l'honneur de les (*manque une partie de phrase oubliée par le scribe*) ce feront un plaisir de rendre hommage à la vérité en y apposant leur signature, et ce rendront utiles au public, afin que ceux qui auront le malheur d'en être atteints puissent s'adresser à un homme de confiance, car celui que je me propose de nommer pour mon

successeur est digne de le mériter à tous égards.

Liste des personnes que j'ay soigné dans la commune du Pompidou

Antoine Almiés père à une main,
François Almiés son fils aîné au visage,
La femme à feu Fages, boulanger, à un bras presque tout gangrené. Je la pensois qu'elle avoit perdu connoissance. Cependant elle feut guérie radicalement.

Joseph Chapel, un charbon d'un grand diametre, qui me donna bien de la peine, au dessous du poignet, dans une partie délicate, étant remplie de nerfs, de tendons, plusieurs vaisseaux, et l'artère qui ce trouvoit située au dessous. Au bout d'un peu de tems, il a été guéri radicalement sans être extropié.

(Fin de la 2° page)

Boyer père, d'un chancre à une jambe, guéri avec mon topique,

Son fils, d'un panaris au pouce de la main droite, sans qu'il ce soit fait aucune exfoliation à aucune phalange, ce qui est très rare,

Pierre Carteirade, masson du Pompidou, d'un gros charbon sur la joue, très volumineux, qui lui avoit fait enfler prodigieusement la tête, le cou et toutes les parties environnantes, ayant presque perdu la vue. Il a été guéri par mes soins sans presque cicatrice,

Marc Antoine Vacher et deux de ses enfants : le père l'avoit au bras et d'une grosseur assez considérable, ses deux fils au bras et l'autre sur une joue. Tous avoient fait des grands progrès avant de venir ce faire penser. Je ne me rebuta pas. Je leur donnay à tous mes soins, qui ne furent pas sans succès. En fin, je parvins à les guérir, sans que les cicatrices à peine marquées,

Le fils à Liquière, de la Fouleio, ayant reçu un coup assez violent au milieu du bras. Il y eut une forte contusion. Il le négligea. A la fin, cy forma un dépôt considérable, une suppuration abondante. Il fut mal soigné par sa mère, et tenu malproprement. En fin, la gangrène cy mit depuis le poignet jusques au dessous de l'épaule. Ne sachant qui faire, il m'envoyèrent. Je me rendis de suite. Etant arrivé auprès du malade, je demande à le voir. On me conduisit auprès d'un mauvais lit d'une sallété qu'on ne sauroit exprimer, qui répendoit une odeur insoutenable. Le devant de son lit et une partie du dessous, on voyoit couler le pus comme d'une fontaine. Je visitois le bras, et, le voyant dans un cy triste état, pendant un bon moment, je balançois cy je devois l'entreprandre. Un remort de conscience me prit. «Il ne te convient pas de laisser périr personne sans leur donner du secours. Fais y ce que tu pourras, et Dieu qui au dessus de tout y fera le resté». Je commensay de ce moment à lui donner mes soins, pendant l'espace de deux mois et demi. Je feus obligé de lui enlever toute la peau de dessus du bras jusques au poignet. Cette partie étoit toute déchamée. A peine les os étoient-ils recouvers d'une partie de leurs muscles.

(Fin de la 3° page)

Après avoir bien nettoyé la playe avec une liqueur de ma composition, je la recouvris dans toute sa longueur avec linge propre sur lequel j'avois mis une couche d'un baume est aussi de ma composition qui résiste toujours à la gangrène. Je puis le dire avec confiance d'après les longues épreuves que j'ay eu occasion de l'employer, je puis assurer en conscience qu'il n'a rien de dangereux dans sa composition, puisque je suis souvent trouvé dans le cas où je l'ay fait prendre intérieurement pour combattre des maladies [qui] sont souvent rebelles aux traitements méthodiques. Et, par le moyen de cette adition, j'obtins une cure radicale. Enfin, ce jeune homme est guéri radicalement, avec la faculté de pouvoir ce livrer au travail forcé de la terre. Je peux dire que mon baume a opéré cette cure.

Terrisse l'oncle, du Crémat, un charbon au milieu du bras, très rebelle, qu'il a falu le penser pendant quelque tems. Guéri.

Le fils aîné à Agulhon, de la Borie, d'un bras tout gangéné depuis l'épaule jusques au poignet, et dans le même état que celui de Liquière mentionné cy dessus, a suivi le même traitement, et guéri de même, ce livrant au travail le plus forcé.

Mr de Renard, du Masaribal, ex maire, un charbon considérable au dessous du poignet, avec une forte inflammation, qui a été très rebelle, qu'il a falu penser pendant quelque tems. Guéri radicalement.

Mr Philip père, de Montredon, un charbon à la main, guéri sans infirmité.

La femme à Théron, de plusieurs panaris en différentes fois, guérie sans aucune difformité aux doigts.

Sophie Blondin, dit Tardres, du Pompidou, d'un mauvais mal au bras et au dessous de l'aisselle, guérie.

Bastide Gardies, d'un charbon à une main. Fut pensé premièrement par un empirique. Le mal faisoit des progrès rapides. Je fus appelé. Je le trouvay dans un triste état. Je lui prodigay mes soins et parvins à le guérir.

Tardres père, d'un mauvais mal à une jambe.

Un jeune homme, du côté du Vigan, d'un charbon à la joue qui lui avoit pourri une grande partie jusques au nez et lèvre supérieure,

(Fin de la 4° page)

qui rouloit le pays pour acheter des peaux de moutons et de chèvres, ce qui le lui procura. Je le garday pendant quelques [temps] pour lui donner mes soins et le renvoyai guéri. S'étoit pendant l'otone. Il feut ramasser des châtaignes chez Rousset, de Nogaret.

La fille à Agulhon, de la Borie, d'un gros charbon au bras (*phrase ajoutée au bas de la 4° page, au milieu du paragraphe sur le jeune homme du Vigan*).

Chabbal, dit Lancet, du Masbonnet, en écorchant une chèvre pour faire un outre de la peau, enfonce son bras nu jusques à l'épaule pour despoulier cette chèvre de sa peau et en détacher avec ces doigts toute la chair, car, pour faire un outre, il faut que toute la carcasse et son (*manque un mot*) passe par le cou. Il resta pendant quelques (*manque un mot*) sans voir la moindre pustule. Au bout de sept à huit (*manque un mot*), il s'apersut de quelques petits boutons noirs mais nombreux qui commençoient à se manifester. Il vint me trouver. Je ne vis rien d'alarmant. Je lui prescrivis une tisane, et lui recommanday que, s'il s'appercevoit que cela alat en augmentant, de venir de suite me trouver afin de remédier. Cela fit des progrès cy rapides que le lendemain matin, il vint me trouver. Il étoit tout effrayé. Ayant despoulié son bras, je le trouvay tout enflamé et une enfleure des plus considérables. Le cou étoit presque de niveau avec les épaules, la tête et toute la poitrine enflée comme un tonneau, le bras, depuis le dessus du poignet jusques sur l'épaule, garni des charbons de différentes grosseurs. Il y en avoit trois plus gros que les autres, l'un sur le front, l'autre sur la tête de l'hémérus, le troisième proche de la clavicule. Je fus effrayé de le voir dans cy triste état, je l'encouragé, et mis à le penser, étant sûr de le guérir, car les remèdes, tant externes qu'internes que je me sers dans pareil cas, sont cy sûrs qu'il ne m'ont jamais manqué. Je le fis rester au Pompidou pendant huit jours, afin d'être plus à portée de lui donner mes

soins. Au bout de ce tems, je le renvoyai chez lui, et lui donnai pour ce penser lui même. Il est scieur de long, et n'a pas resté quinze jours après être parti du Pompidou sans travailler. Cette cure a été faite le mois de février de cette année mil huit cent trente.

Laget, dit Roulette, domestique chez Agulhon, de la Borie, d'une escroissance de chair à la paupière supérieure de l'oeil, qui lui couvroit une partie de la joue. Je l'ay guéri radicalement sans que l'oeuil soit endomagé.

(Fin de la 5° page)

Quand on aura fini de lire cette [6° page], ce transporter à la 11° page.

Liste de ceux que j'ay soigné, de la commune de BASSURELS

Le cadet d'Almiès, des Crottes, d'un charbon au visage, au dessous de l'oeil, guéri sans presque de cicatrice.

François Almiès, son frère, d'un charbon sur une main, guéri.

La fille de Ruas, du Valgalier, servente aux Crottes, d'un charbon au cou, situé sur la trachée artère, avec une enfleure très considérable, le cou étant de niveau avec les épaules, la déglutition de tout liquide étant interceptée (à cause de cela, je me trouvay fort embarrassé), ne respirant que du nez. Je pensois le charbon. Ensuite, j'employois mes soins à lui rendre la respiration et la déglutition, quoi qu'avec beaucoup de peine. Cependant, je parvins à lui faire avaler un peu de liquide. De ce moment, j'eux un peu d'espoir. Elle commença à aler un peu mieux. Je continuay pendant quelques jours à lui continuer mes soins, et parvins à lui procurer une parfaite guérison, de laquelle ceux qui l'avoient vue ne s'attendoit pas, veu le triste état où elle se trouvoit lors que je feux appelé.

Le fils aîné du Biau, de Vébron, berger chez Adhéran à la Bastide, feut atteint d'un charbon au dessous du menton, qui ce prolongoit jusques vers le milieu du cou, avec une enfleure des plus considérables, ainsi que l'inflammation. Il étoit dans le délire, et avoit perdu toute connoissance, ayant été négligé. Je puis dire sans mentir que je n'en avois aucun espoir. Je lui donnay mes soins pour n'avoir aucun reproche à me faire, sans en attendre un grand succès. Heureusement, il s'opéra un changement en bien, et j'eux le bonheur de lui procurer une guérison complete.

Mr Roux, maire du Masguilhou, d'un grand charbon au dessus [du] poignet, très malin, qu'il falut penser environ un mois à cause des grands progrès qu'il avoit fait avant que de venir ce faire penser. Guéri.

Mr Bourbon père, du Masguilhou, d'un canser au talon qui étoit ouvert en forme de croix et très profond, qui avoit été rongé par l'acreté de l'humeur corrosive qui en découloit. Le traitement feut long, mais non sans succès. En est guéri radicalement et marche sans peine.

Le fils au dit Bourbon, d'un panari à un doigt, guéri radicalement.

(pour la suite de BASSURELS, passer à la page 11 - cf indication donnée en haut de cette page-ci)

(Fin de la 6° page)

Liste de la Commune de MOLEZON et environnantes

Meinadier, du Massoubeyran, pensé pendant longtems de la gangrène depuis seinture en bas des extrémités. La grande quantité de pourriture qui en découloit avoit l'odeur cadavéreuse et infecte. On osoit à peine s'en approcher. Feut détenu dans son (*manque un mot*) pendant l'espace de six mois. Je lui prodigay mes soins, et parvins à le guérir par le moyen de mon baume, qui a la vertu de détacher toutes les chairs pourries, de nettoyer la playe, et de donner de la nourriture à celles qui sont encore en vie. Je lui faisois tout prendre intérieurement, gros comme une noix de ce baume, délayé dans bouillon. Il a survécu pendant l'espace de dix douze ans après cette facheuse maladie, alant partout comme s'il n'eut jamais rien.

Larguier, de Travassac, d'un charbon à une main. S'étant

fait penser par un autre, le mal aloit toujours en empirant. Il prit le parti de venir me trouver. Je le pensay et le guéris.

Gout, de Ségalièrettes, avoit le gros orteil du pied aussi gros que poingt, presque tout pourri, souffrant cruellement avec une suppuration corrosive et abondante, d'une odeur cadavéreuse et insupportable. Après que je l'eus bien examiné, je restay un moment indécis sur le parti que [je] prendray, ou de l'empêcher ou de le penser. Pour ne pas l'effrayer, et lui épargner de la douleur, je résolus de le penser. Ayant nettoyé la playe, je lui appliquay mon beaume. Il continua pendant quelque temps le même pensement, et il s'opéra une parfaite guérison. Quelques tems après, il lui survint un panari au [manque un mot] d'une main. Il vint ce faire penser, et en obtint le même résultat que celui du pied.

Roques père, de la Borie proche Ste Croix, feut atteint au dessous du poignet d'un gros charbon. Ce fit penser par un autre que moi. Le mal aloit toujours en empirant. Celui qui le pensoit lui disoit que cela n'étoit rien. Il s' alarma sur son étant, et non pas sans raison. Il vint me trouver. Il en étoit tems, le bras tout pourri. Je le soignay et le fis rester vingt jours [au] Pompidou, le pensant quatre fois par jours. Enfin je le guéris.

(Fin de la 7^o page)

Binger père, (*lire probablement BRINGER*) de la Roque, d'une jambe gangrénée, guéri.

L' Afortit père, du Villaret, d'un mauvais mal à un doigt, Gaussein père, de Travassac, d'un mauvais mal à un doigt,

André, de Gabriac, aussi d'un grand mal à son doigt, Jean Bancelhon, de Ferrières, l'oncle, d'un mauvais mal à son doigt,

Chaptal, de Nozières, d'un mauvais chancre au dedans de la bouche, à la machoire inférieure, qui lui avoit rongé toutes les gencives et presque déraciné les dents, faisant des progrès très rapides. La bouche étoit dans un état alarment, Mr Renouard, maire de la commune de Barre, lui avoit fait une adressée à Mr Tallemant à Montpellier pour le lui recommander. D'après les soins que je lui prodigay, il n'eut pas besoin d'y aller pour ce faire penser. Je l'ay guéri radicalement.

Liste de la Commune de ROUSSES

Agulhon, de Rousses, le Manchot, berger. Il avoit cinq gros charbons à la figure, qui lui couvroit tout le visage. Il avoit perdu la vue. Il resta quinze jours sans y voir. Il faisoit frayer de le voir. Je le fis rester au Pompidou, afin d'être plus à portée de lui prodiguer mes soins. Je parvins à le guérir, malgré mon attente.

Son frère Louis Agulhon, aussi de Rousses, avoit un bras farcy de charbons, tout gangréné, rempli de petites vessies qui anonsoit la décomposition. Le bras étoit énorme. Il faut observer qu'il s'étoit fait penser cy devant par cet empirique d' Alcais, qui lui avoit lié le bras au dessous de l'épaule avec un ruban rouge, sans doute pour empêcher que l'enfleure ne montât par ce qui avoit intercepté la circulation, pratique bien dangereuse. Le ruban étoit tellement enfoncé dans les chairs qu'il me falut y faire incision avec le bistouri à la chair, pour pouvoir le couper et rétablir la circulation du sang. La cure fut longue, pénible. Cependant, je parvins à le guérir, malgré le peu d'espoir que j'en avois, ainsy que tous ceux qui l'avoient veu dans un état cy triste. Le même Alcais a été la cause de la mort d'un enfant de dix à douze ans, du Rousset, de Massevaques. Le lui fit penser d'un charbon qu'il avoit au visage. L'ayant pensé, il lui dit d'être tranquille, que son fils ne risquoit rien. Le mal continua à faire des progrès.

(Fin de la 8^o page)

Pour lors, le père ce dessida pour m'envoyer prendre. Je me trouvay chez Mr Carrière, du Mazel, à vacciner un enfant. Le père vint m'y trouver. Je pars de suite pour aller à son secours. Je trouve un autre exprès, pour me dire de ne point venir, que l'enfant étoit mort. Voilà le résultat de c'est (*sic*) empirique.

Guéri un nommé Laget, de Rousses, d'un mauvais mal à une main.

A Massevaques, un charbon au fils de Valette, situé au dessus de la gorge, lui ayant fait enfler prodigieusement, le cou étant de niveau avec les épaules, intercepté la déglutition, ne respirant que [du] nez. Il a été guéri.

La fille d'Aurès, du même lieu, un charbon au dessous de l'oeil, guérie.

Un charbon à une jambe du fils à la veuve Malaval, du même lieu.

Un charbon à un bras du fils de la veuve Bourgade, tous guéris.

Liste de la Commune de St ANDRE

Combemalle, de Gardussels, d'un charbon au visage, Un à un bras à sa femme,

Un charbon au bras de la femme de Salomon, du Mas Supérieur, que j'ay pensé souvent évanouie,

La femme à Francés père, du Mas Supérieur, d'un à une main,

Verdier, de Ginestous, deux à deux reprises différentes, au dos,

Boyer, de Ginestous, pensé une jambe gangénée,

Dauvis, du Pontmarès, d'un à une jambe,

Maurin, de Nogaret, d'un charbon qui lui avoit gangréné le bras jusques au coude. Je le gardois chez moi environ trois semaines pour le penser assiduellement,

Maurin, du Lauzer, d'un à une main,

Sa fille, d'un mauvais panari qu'elle avoit au pouce de la main droite, ayant été pensée pendant quelque temps par un homme de l'art. Malgré ces soins, le mal avoit fait des grands progrès, et le doigt faisoit frayer, il étoit énorme. Enfin, ne sachant plus que faire, il lui proposa de lui couper le doigt, qu'il n'y avoit point d'autre ressource. Elle cy refusa, de même que son père, qui lui dit qu'il vouloit me venir trouver avec sa fille, que je l'avois guéri d'un mauvais mal à une main et que je pourrois aussy guérir sa fille. Il lui répondit que je ne fairay pas plus que lui. Ce père lui répondit « Il fera ce qu'il pourra ». Il vint avec sa fille, me montra son doigt. Je feux effrayé en le voyant, et n'osay l'entreprendre. Après avoir réfléchi, je me

(Fin de la 9^o page)

déterminé à la penser sans en avoir grand espoir. Je lui dis que, cy elle guérissoit, il y en auroit au moins pour deux mois. Je lui donnay ce qu'il lui falloit pour ce penser chez elle, lui recommandant de venir de temps en temps chez moi pour que je puisse voir l'effet de ce nouveau traitement. Elle feut assidue à y venir, et je voyois toujours avec une nouvelle joye le mieux qui s'opéroit. Enfin, j'obtins une parfaite guérison, lui conservant son doigt en entier, un doigt cy précieux que le pousse, car, sans celui là qui conduit les autres, on est extropié, et l'on ne peut entreprendre aucun ouvrage. Depuis, elle [est] pour servente chez Mr Illaire, au Sire.

La fille de Bourit, de Pomaret, d'un charbon à une main, La fille à feu Bourély d'un charbon à une main,

La mère à Mr Illaire, d'un mauvais mal à la lèvre inférieure, Melle Marion Bertézène, tente à Mr Illaire, d'un mauvais mal au dessous d'un genou,

Le frère à Mr Cavalier, de Bourgnolles, d'un mauvais mal à une jambe,

Delon, des Abrich, d'un bras farci de charbons et presque tout pourri, rempli des vessies pleines d'eau de la dissolution du sang. Il les avoit pris en écorchant un bouc qui étoit crevé. Il feut pensé avant que je le visse par c'est (*sic*) empirique d' Alcais. Le mal aloit toujours en croissant. Il l'abandonna. Je feus appelé pour lui donner mes soins. Je le trouvay dans un triste état. Il y avoit beaucoup à craindre pour la vie. Je lui fis déployer son bras, il étoit de la grosseur d'un outre. Il étoit fortement lié au dessous de l'aisselle, avec un rhuban [sic] rouge qui avoit intercepté la circulation du sang. Il étoit ci enfoncé dans les chairs qu'il falut avec le bistouri incisé pour pouvoir le couper, afin de pouvoir rétablir la circulation. Je n'osois l'entreprendre. A la demande de Mr Illaire, du Cambon, et autres personnes qui étoient présentes, je le pensay sans

en avoir grand espoir. Cependant, je leur dis «Autant que j'en ay pensé, autant de guéris». Je lui donnay mes soins pendant quelques temps, et parvins à le guérir, malgré le peu d'espoir que j'en avois avant que de l'entreprendre.

(Fin de la 10° page)

(se souvenir que la page 11 est la suite de la page 6)

Mr Auguste Broussous, de Cripsoules, d'un charbon au bras qu'il avoit négligé, et dont les progrès furent cy rapides qu'il avoit gangrené presque tout le bras, la tête enflée et la vue presque éteinte, et dans le délire, enfin dans un état des plus alarmants. Je feux appellé dans la nuit pour l'aler pensé. Je feux effrayé de le voir dans un ci triste état. Je ne savois cy je pourrois l'en tirer. Je ne donnay pas grand espoir à ses parents. Je commençay à lui donner mes soins. Je restois quelques temps auprès du malade pour suivre le cours de son mal et lui administrer à propos les remèdes convenables à son état. A force des soins, je parvins à lui procurer une parfaite guérison, que je n'avois osé promettre.

Mr Bourgade l'oncle, pasteur dudit Cripsoules. Je feux appellé pour le penser. M'étant rendu chez lui, je le trouvay dans un triste état. Le charbon l'avoit pris à la main. Je ne trouvay que le poignet, tous les doigts en avoit été séparés par la gangrène, l'avant-bras gangrené. Je le pensay avec mon beaume que j'étendis sur un large morceau de linge qui couvroit jusques au coude, avec le même pensement continué pendant long tems. Je lui conservay l'avant-bras. Je l'avois pensé ci devant d'un charbon à la main, mais il feut bientôt guéri.

La femme à Maurin, de Cripsoules, atteinte d'un charbon très gros au dessus de la main, à qui je donnay mes soins pendant quelque tems. Guérie.

La femme à Bouteille fils, de Bassurels, d'un charbon à la joue au dessous de l'oeil. Je la pensay sans connoissance, étant tombée en syncope. Guérie.

Deux filles à Aiguin, du Château de l'Hom. L'une l'avoit situé sur une joue au dessous de l'oeil, et l'autre au dessus de l'épaule. Ils étoient d'une prodigieuse grandeur. J'en pensay une sans connoissance. Ils feurent bien rebelles. Le traitement feut long. Elles guériront.

La veuve à Pierre Bourgade, du Marcairès, un à la main, des plus malins, qui lui occasionait de fréquentes foiblesses, que [je] pensé plusieurs fois sans connoissance, guérie.

Son fils, un à un bras, très rebelle, guéri.

Un à la femme de Bourgade père, de Bassurels, au milieu du front, guérie.

Deux, en différentes fois, à Louis Mazauric, de la Bécède, guéri.

Un au fils de Verdier, de la Bécède, guéri.

(Fin de la 11° page)

Verdier, de Sourouliers, un à une main. Il vint [me] trouver après s'être fait penser ailleurs sans succès. Guéri.

Bourgade, de Sest, un au dessus de la gorge avec inflammation et une enflure des plus considérables. Il étoit meconnoissable. Le cou, la poitrine, les épaules, tout étoit de niveau. Je lui donnay mes soins et parvins à le tirer d'affaires.

Sa femme en eut deux sur le front, que je pensois et que je guéris.

Lassasin [?] de Vaquier en eut un au milieu de la cuisse qui lui avoit (*manque un mot*) la moitié des chairs, que je pensay pendant quelque tems, et que je guéris.

Je feux appellé à Sest pour un nommé Chabbal pour penser des charbons dont il étoit attaqué. Je me rendis. Etant arrivé chez lui, je commence à voir le malade qui étoit couché dans un mauvais lit. L'ayant découvert, je reculay d'effroy en le voyant. Je vis homme qui à peine avoit la figure humaine, enflé comme boeuf, tout violet et gangrené entièrement, la poitrine couverte de charbons. Hors d'état de lui administrer aucune espèce de secours, je leur fis des reproches de ce qu'ils n'étoit pas venu plutôt me chercher, qu'à présent il n'étoit plus tems, qu'il ni avoit rien à faire, étant au dernier soupir. Ils me répondirent qu'il l'auroit fait, mais qu'un nommé Alcais, du Gasquet, étoit passé et qu'il le guériroit, que

personne n'étoit cy en état que lui de le penser, qu'il faisoit ce mettier toute l'année, qu'il rouloit d'un vilage à l'autre pour penser toutes sortes de maux. Le malade mourut deux heures après. Voilà une cure de sa façon. J'aurois occasion, dans d'autres malades que j'ay eu occasion de voir qu'il avoit entrepris, de parler un plus au long de c'est (*sic* !) empirique.

(Fin de la 12° page)

J'ai aussi des remèdes qui m'ont toujours réussi pour l'hydropisie. Pourveu que les vissères soit sains, je le guéris radicalement.

J'ay guéri le père Mr Pascal notre pasteur d'une hydropisie générale. Il étoit d'une enflure considérable. Il ne pouvoit ce tenir couché ni mettre ni de bas ni de culottes, étant obligé de ce tenir debout pendant l'espace de plus de trois mois. Il est guéri radicalement, sans aucun retour, et jouit du depuis d'une parfaite santé, depuis environ douze ans qu'il en feut attaqué.

Florac le père, du Pompidou, atteint de la même maladie, guéri et a survécu plusieurs années sans retour.

Mr André, du Mazaribal, atteint de même, guéri.

Mr Parlier du Mazel, curé au Pompidou,

La femme à Gout, de Colombières, commune de St Etienne de Valée Francaise, d'une hydropisie générale, les jambes couloit, et la gangrené commençoit à ce manifester, abandonnée des médécins, guérie et jouissant d'une bonne santé.

Aurès fils, de Massevaques, d'une hydropisie universelle, guéri, jouissant d'une bonne santé.

La femme à Lapize père, de la Labrède, commune de Vébron, d'une assite (*lire «ascite»*), guérie radicalement.

Estor, du Crouzet, commune du Pompidou.

Nous soussigné certifions que les cures que nous désignons avoir été faites par nous sont la pure vérité, au Pompidou le 24 mars 1830
signé ARBOUX

Certifions légalisation de la signature du sieur Arboux, officier de santé, et l'exposé ci dessus sincère et véritable
Pompidou le 24 mars 1830 signé FLORAC maire
Tampon de la Mairie du Pompidou (Lozère)

Certifié conforme à la vérité
signé PAULIAC D[irect]eur des Postes PARLIER
BOURELY

à Pompidou

J'appose ici ma signature avec d'autant plus de plaisir que les faits sont vrais et que j'aime à rendre hommage au mérite.

signé J.P. PASCAL pasteur

Affirmer la vérité est un plaisir pour moi.
signé REYNOL M[archan]d

(Fin de la 13° page)

Je certifie avec plaisir que les choses énoncées dans ce mémoire ont eu le résultat cy énoncé, et que Mr Arboux passe à juste titre pour être le plus habile à guérir ces sortes de maladies.

signé de RENARD

Depuis longtems, j'ai suivi le sieur Arboux dans le traitement de plusieurs maladies du charbon, et j'ai reconnu qu'il obtenait des résultats étonnants, et que son remède étoit un spécifique unique. Cela m'a fait vivement désirer, comme je le fais encore, que son secret ne meure pas avec lui, ce que je regarderais comme une véritable calamité
signé SABLET aîné

Je déclare avoir entendu dire à plusieurs personnes que Mr Arboux avait un secret particulier pour guérir les charbons, et je sais qu'il en a guéri plusieurs.

signé P.A. MOLINES

Certifié sincère et véritable.
signé CAMPREDON juge de paix
Ch SANGUINEDE greffier
F. COMBET
VALAT suppléant

(Fin de la 14^e et dernière page)

Texte établi par Henri Pagès (Nîmes) - 1993

Notes sur certains personnages

Antoine ARBOUX :

Fils de Jean Pierre ARBOUX (de Meyrueis) et de Barthélémy CHAPTAL, il est né vers 1754. En premières noces, il avait épousé Marianne LEUBA (décédée avant 1806).

En août 1793, il est capitaine «officier de santé» de la 5^e Compagnie du «Bataillon de Florac debout contre les tyrans», bataillon où il rencontrera de nombreux conscrits originaires du Pompidou.

Est-ce grâce à ces contacts ? Toujours est-il qu'il vient s'établir au Pompidou. On l'y retrouve, et il y réside «depuis plusieurs années» quand, le 17 février 1806, âgé de 51 ans, il s'y marie en secondes noces avec Isabelle ROBERT (âgée de 27 ans, fille de Jean Antoine et de Claudine PRADELLES, de Caussignac, commune de St Chély du Tarn). Cette seconde épouse meurt au Pompidou le 25 décembre 1810. Le 10 février 1811, sont faites, au Pompidou, les publications de bans pour son troisième mariage avec Marie CABRIT (âgée d'environ 35 ans, fille de Jean Louis et de Louise HILAIRE, de St André de Valborgne).

Dans le Cadastre de 1823, Arboux est cité, toujours comme officier de santé de la commune. Il y possède des biens au soleil (dont une maison au chef-lieu communal), pour lesquels il est imposé 42,22 francs.

Jean Baptiste PAULIAC :

Né en 1762 dans la paroisse de Banassac, il est fils de Marc et de Louise Daudé. Après ses études, il devient prêtre. En 1789, il est vicaire à La Canourgue (le prêtre titulaire étant Etienne NOGARET, qui sera plus tard «évêque jureur» de la Lozère). En 1791, PAULIAC prête le «serment républicain», avec une vingtaine d'autres prêtres. Il est nommé curé de Villefort. Devenu évêque constitutionnel, Nogaret appelle Pauliac comme vicaire épiscopal. Pauliac est

membre de la «Société Populaire», affiliée à la Société parisienne des Jacobins. Le 12 novembre 1793, Pauliac se «déprêtrise» et se marie à Mende avec Marie Madeleine FONTIBUS.

Cette dernière, née à Mende en 1768, fille de Jean Baptiste et de Marie CHAUCHAT, avait pris le voile. En 1789, elle est religieuse de la Communauté des Soeurs Noires des Ecoles Chrétiennes. Elle fut la seule religieuse lozérienne, semble-t-il, à profiter de «l'ouverture des portes» pour quitter sa Communauté.

Après ce mariage, Pauliac occupa à Mende des fonctions de juge, et son épouse celle d'institutrice.

Nous retrouvons le couple au Pompidou : le 3 ventôse an VI (21-02-1798), Pauliac est témoin d'un mariage, et il est «instituteur du Pompidou». Plus tard, il est «directeur des Postes du Pompidou». Le 21 juin 1802, il obtient du Vatican (par le cardinal légat Caprara) la dispense pour l'empêchement canonique à son mariage.

Le 27 octobre 1813, il marie sa fille Rose Marie Jeanne Louise (, gée de 20 ans) avec Antoine Louis Auguste SABLET, «percepteur à vie» du Pompidou et aubergiste (1778-1846). De ce mariage, naîtront 7 enfants.

Pauliac meurt au Pompidou le 29 mars 1837. Son épouse y décède le 23-11-1843.

Jean Louis FLORAC :

Fut maire du Pompidou de 1826 à 1832.

Pierre Maurice Florent SABLET :

Fils de Maurice SALTET de SABLET d'ESTIERES (1735-1804) et de Suzanne DELAPIERRE (1743-1819, soeur de François David Delapierre-Dalzan qui fut Accusateur Public auprès du Tribunal Criminel de la Lozère. Il est né en 1772, et c'est l'un des frères d'Auguste Sablet (cité plus haut, cf note à propos de Pauliac). Il sera capitaine des chasseurs employés dans

l'Armée des Pyrénées Orientales en 1794.

De 1798 à 1815, il sera maire du Pompidou. A la Restauration, il occupera les fonctions de sous-préfet de Florac, sans en avoir officiellement le titre. Il sera à nouveau maire de 1832 à la date de sa mort (23-01-1842)

François Joseph Siméon CAMPREDON :

Arrière-petit-fils de Jean Jacques CAMPREDON (subdélégué des Cévennes), fils de Louis Joseph François (Trésorier de France, né en 1740, mort en 1821) et de Jeanne Gentille de THOMASSY, il est né à Barre vers 1788. Propriétaire, et juge de paix du canton de Barre, il est maire du Pompidou de 1815 à 1818. Il sera conseiller général du Canton de Barre de 1833 à 1848. Il meurt au Pompidou le 18 juillet 1851.

Jean Pierre de RENARD :

Descendant direct de la famille noble des RENARD, seigneurs de La Sale du Masaribal alliés à la famille noble de Montgros, Jean Pierre de Renard est fils de Jean Louis et d'Elisabeth Marie DELON. Il sera maire du Pompidou de 1818 à 1826. Il meurt au Pompidou le 26 août 1872 à 93 ans.

Jacques PARLIER :

La famille Parlier est originaire de Barre (cf l'ouvrage à paraître de Jean Paul Chabrol). Fils de Laurent PARLIER (1737-1804, seigneur du Pompidou) et d'Antoinette LOZERAN (1738-1795), il est né en 1766. Il fut «agent municipal» pendant l'an V. Négociant et propriétaire foncier au Pompidou, il décède le 10 avril 1837.

C'est sur des terrains dont les Parlier sont propriétaires que sera rebâti le Temple du Pompidou. Le pasteur PASCAL, qui témoigne également dans le Mémoire d'Arboux, organise en 1837 une souscription (qui rapportera 1137,20 francs) pour contribuer aux travaux du Temple.

Notes d'après Littre

Ascite : Accumulation d'eau dans le péritoine (hydropisie ascite). Cf «hydropisie» infra.

Cancer : Tumeur qui peut se développer dans tous les tissus du corps, qui souvent s'ulcère et ronge les parties, et qui, souvent aussi, enlevée ou détruite, repullule.

Chancre : Petit ulcère, qui a de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes. ... Chancre de la langue, ou glossanthrax, ou chancre volant, le charbon, lorsqu'il a son siège sur cet organe.

Charbon : Affection virulente se manifestant par une altération profonde du sang, un abattement général des forces, une production d'une ou plusieurs tumeurs cutanées inflammatoires, constituant le charbon ou tumeur charbonneuse.

Contusion : Lésion produite dans les tissus vivants par le choc des corps durs, sans solution de continuité à la peau.

Curatif : Traitement employé pour obtenir la guérison.

Empirique : Homme qui traite les maladies par des remèdes traditionnels, sans aucune notion scientifique du corps et de ses maladies.

Exfoliation : Séparation, par feuilles ou par lames, des parties d'un os, d'un tendon, d'un cartilage, etc, qui sont frappées de nécrose.

Gangrène : Destruction complète de la vie dans une partie du corps, avec conservation de la réaction vitale dans les parties contiguës.

Hydropisie : Accumulation de sérosités dans une partie du corps (cavité ou tissu cellulaire). Nom vulgaire de l'«ascite» (cf supra).

Mal d'aventure : nom vulgaire du panaris.

Malin : qui a un caractère mauvais, nuisible ou grave.

Panaris : Tumeur phlegmoneuse développée dans un point des doigts ou des orteils.

Pustule : Petite tumeur cutanée qui suppure au sommet. Affection virulente et gangréneuse, produite chez l'homme par inoculation directe ou indirecte de matières provenant du charbon des mammifères, du sang ou des dépouilles d'un animal mort de cette maladie, ... ou provenant d'un animal en voie de putréfaction.

Topique : Médicament qu'on emploie à l'extérieur (emplâtres, onguents et cataplasmes sont des topiques).

Traitement méthodique : qui procède d'une réflexion, où rien n'est laissé au hasard (par opposition à «empirique» cf supra).

Universel : qui s'étend partout.

Vessie : Petite ampoule ou poche sur la peau.

Jean Michel
L'Embarras de la Fieiro de Beaucaire

(286 pages - Editions Lacour/Colporteur - Nîmes 1993, prix 110 F.)

Recensions

Christian Lacour a pris une clouable initiative en publiant cette oeuvre d'un négociant nîmois du XVII^e siècle. "L'Embarras de la Foire de Beaucaire" n'était plus consultable que dans de rares bibliothèques et il était primordial de remettre ce précieux document à la disposition des chercheurs. Précisons bien qu'il ne s'agit pas d'un simple reprint, mais d'une réédition soigneusement revue et composée.

Le texte occitan paraît avoir été publié une première fois en 1657, mais sans nom d'auteur, ni d'imprimeur pour des raisons encore mystérieuses. Ce n'est qu'à la 3^{ème} édition augmentée de plusieurs récits aussi savoureux que les précédents, que sortira de l'anonymat l'auteur, Jean Michel, ainsi que l'imprimeur, la veuve de Jean Plasses à Nîmes.

L'Embarras, qu'il faut prendre au sens de l'agitation, est un véritable reportage sur une foire qui s'est déroulée aux environs de 1650. L'auteur nous en décrit les préparatifs avec l'aménagement des boutiques dans la ville et la construction des cabanes dans la pré qui s'établait entre les anciennes murailles et le Rhône. Il nous fait assister aussi à l'arrivée des barques chargées de marchandises et à la traditionnelle cérémonie d'ouverture du 21 juillet au soir.

Jean Michel nous dresse ensuite un tableau vivant et détaillé de la foire qui débute le 22 juillet, jour et fête de la Madeleine, et dure jusqu'au 24 au milieu d'une foule immense. Il nous donne un inventaire impressionnant des articles à la vente et il nous décrit les attractions offertes aux visiteurs - saltimbanques, ménageries, jeux de hasard...-, ainsi que les services ambulants - pédicures, arracheurs de dents...-

Une fois finie la franchise, c'est à dire la période de 3 jours pendant laquelle vendeurs et acheteurs sont exemptés de taxes, l'auteur nous entraîne dans les tractations d'avant le départ : liquidation au rabais des invendus, *troquo* (échanges) entre négociants...

Grâce à de multiples anecdotes, Jean Michel nous apporte un livre haut en couleurs qui représente une des oeuvres majeures de la littérature occitane. Il séduit d'autant plus que le récit est construit en vers octosyllabiques, rimant deux par deux. Jean Michel possède en particulier le sens de l'image comme en témoignent ses plaisantes comparaisons : les artisans qui s'affairent telles les abeilles au printemps, les valets qui se précipitent telles des chèvres allant au sel, les *fierejaïros* qui boivent tels des entonnoirs, les chalands qui s'agitent telles les foulques dans le marais, les charpentiers qui, en donnant du marteau, font plus de bruit que les cyclopes de Vulcain...

Le texte français

Chaque page de gauche comporte le texte en langue occitane. L'éditeur a jugé opportun de faire figurer en vis à vis une traduction en français contemporain. Ce travail qui a été réalisé avec application facilitera pour beaucoup la compréhension de l'oeuvre originale.

Cette version se lit elle aussi avec grand plaisir, car les différents traducteurs se sont appliqués à conserver le rythme de vers de huit syllabes.

Ils se sont toutefois fourvoyés en voulant trop bien faire lorsqu'ils ont essayé de trouver un correspondant français à des termes spécifiques du vocabulaire languedocien. Mieux aurait valu intégrer tels quels dans la version française des noms ô combien évocateurs comme *emboul*, *rambail*, *nessy*, plutôt que d'en donner une traduction plate

et sans saveur.

Une fois encore les notes en marge demeurent trop négligées. On en dénombre dix-sept seulement, et par dessus le marché très souvent incorrectes. Rétablissons dans leur sens exact les mots maltraités :

Couronne : le nom de ce quartier nîmois a en réalité pour origine une auberge à l'enseigne de la Couronne. Cette hôtellerie était située à l'extérieur des murailles, juste avant le portail d'entrée d'une des bretelles de la route de Beaucaire.

Curebousot : il y avait là un poste de péage pour les marchandises entrant ou sortant du pays d'Arles. Le toponyme ironique de "Curebousot" (cure-bourse) peut provenir soit de la présence fréquente de voleurs à la tire, soit des tarifs exagérés pratiqués par les péagers.

Garnisseurs (ou pareurs ou laineurs) : ces ouvriers du textile intervenaient après le tissage, entre les foulonniers et les tondeurs. Leur travail consistait à refaire hérissier les brins de laine tassés par les maillets du foulon en utilisant une large brosse garnie de deux rangs de charbons. Ensuite, le passage des forces (ciseaux) permettait de tondre les poils de laine à une hauteur régulière et de donner au drap un aspect uni.

Pecais : ces marais salants sont situés non pas à Beaucaire mais au sud-est d'Aigues-Mortes.

Raiponce : en cévenol "reponcho". On mange en salade non seulement les racines, mais aussi les feuilles.

Mourrau : traduit tantôt par sac, tantôt par filet. Il s'agit de l'ardéchois "mourrail" qui désigne le filet rempli de foin qui était pendu au cou du mulet. Celui-ci y puisait sa nourriture tout en cheminant, ce qui réduisait la durée des haltes.

Pierre A. Clément

Chaptal (732 - P.A. Clément)

A propos du vocable "chaptal", que j'ai peu rencontré, je lis dans mes notes de lecture, cette définition relevée dans l'article du Dr Barbot, *Arrentement d'une métairie du Causse au XVII^e siècle* (Sté des Lettres "Chroniques et mélanges", tome 2, 1906-1915, p. 11) : Chaptals, chaptales : Agneaux sevrés.

Cet article donne un certain nombre de définitions au sujet des bêtes à laine. Voici celles que j'ai relevées :

- Nouvelles : brebis de premier port (portée);
- Verres : mouton châtré ;
- Aret : mouton non châtré ;
- Secondes : brebis de second port
- Marquent : on dit que les brebis "marquent" quand elles ont tombé la dernière dent de lait (à 4 ans) ;
- Berques : qui commencent à tomber les dents de vieillesse ;
- Tarnencs ou tarnenques : moutons ou brebis de 3 ans ;
- Tersennes : pas de définition, mais vraisemblablement une brebis de troisième port ;
- Bassieux, bassives, pour vassieux et vassives : jeunes moutons ou brebis de moins d'un an; On dit aussi "bassive" : troupeau des vassieux et vassives. La "bassive" forme habituellement un troupeau à part. Ce dernier terme est certainement le plus couramment employé.

Dr Antoine Serpentier

Réponses

L'identification des chaptals nous est apportée par un acte passé chez Jean Dubost, notaire au Pont-de-Montvert, le 27 août 1749 (AD 48 - 3E 8666).

François Girard, habitant des Urfruits, déclare tenir à "microît, perte et profit", de Jean Saix, menuisier du Pont-de-Montvert, le bétail à laine suivant : 26 chaptalles, 25 chaptals mâle d'un an et demi, et 11 jeunes agneaux d'environ 6 mois répartis entre 9 mâles et 2 femelles, soit au total 62 bêtes d'un capital de 445 livres.

L'hypothèse de Pierre Clément est donc exacte. Chaptals et chaptalles sont bien ce qu'on appelle au pays-bas des "anoubles", c'est-à-dire des agneaux et agnelles de un à deux ans.

A leur deuxième anniversaire ces ovins deviennent "doublencs" et "doublenques".

A leur troisième, ils sont appelés "temencs" et "termenques".

Reine Duigou
(La Roche - St-André-de-Lancize)

J'ai reçu de M. Samuël Leclercq une réponse concernant ma question n° 728 sur les "Toponymes"

Par manque de place j'ai reporté cette réponse intéressante au prochain bulletin, le numéro 100;

M. Daudet

Quelques éléments sur les activités du Parc National des Cévennes

Centre de Documentation de Génolhac :

Le Fonds **Emile Leynaud** est disponible (1158 fiches). Le Fonds **Jean Roux** est en cours d'analyse par M. Tillault. Le nombre total de fiches référencées sur la base de données est actuellement 4600 dont 2500 consultables sur place. Une convention avec l'Université Paul Valéry, en cours de signature, permettra à un étudiant du 3^e cycle de travailler à mi-temps pour le Centre. *Contact : F. Girard, 66 61 19 97.*

Revue Cévennes :

"De toutes eaux", c'est le titre du dernier numéro de la Revue Cévennes, consacrée aux eaux et rivières du P.N.C. Ce petit guide de l'eau vous familiarisera avec la faune et la flore aquatique sur des bords des ruisseaux. Vous y retrouverez les pages de Daniel Travier, de Christophe Mestre, Emmanuel Salesse et de Gérard Lamy. *Contact : M. Sabatier, 66 49 53 00.*

Passagers du paysage :

Parcours d'initiation aux paysages et aux différents milieux naturels qui composent le P.N.C. Cette exposition est destinée aux visiteurs qui prennent un premier contact avec le territoire du Parc. *Contact : Château de Florac, 66 49 53 00.*

Festival Nature :

Une centaine de manifestations seront proposées : randonnées accompagnées, ateliers pour enfants, projection de films nature, conférences, soirées contes.

Renseignements : P.N.C. 66 49 53 00.

Ecomusée du Mont Lozère :

Expositions :

Du 1^{er} juillet au 5 août : "L'animal", réalisations artisanales du Mont Lozère.

Du 6 au 25 août : "à Table", l'alimentation en Lozère d'hier à aujourd'hui. Exposition réalisée par le Cercle Lozérien d'Etude.

Troubat : en plus des visites guidées habituelles, accompagnement sur les bassins versants les lundi, mardi, vendredi à 15 h. *Contact : Odile Rival, 66 45 80 73.*

Ecomusée de la Cévennes :

Saint-Jean-du-Gard :

En plus des concerts de musique classique habituels dans la cour du musée, il faut particulièrement signaler un "Concert de musique traditionnelle du Tarn" par la Talevere, le 11 août.

Contact : Musée, 66 85 10 48.

Musée de la soie à Saint-Hippolyte-du-Fort :

Exposition sur "Le Haut Pays des Miaos", et collection de foulards de soie de la fondation Maeght.

Les projets d'aménagement de la filature du Mazel avancent.

Ecole des Mines d'Alès :

A partir de la rentrée, cycle de conférences scientifiques organisé autour du musée de l'Ecole des Mines d'Alès. *Contact : 66 78 51 81.*

Musée de Cendras :

Il effectue un important travail de moulage de gravures rupestres cévenoles qui seront visibles au musée à partir de l'automne.

Ecomusée du Causse :

La mise en place de cet Ecomusée progresse. "La Ferme d'autrefois" de Hyelzas, ainsi que l'"Aven Armand" ont adhéré.

Le musée de la Borie est en cours de remaniement.

François Girard

735 - Qui était Jean Michel ? (P.A. Clément)

La réédition des "Embarras de la Foire de Beaucaire" met en lumière un auteur occitan dont on connaît fort peu de choses. Il nous dit être *homo d'affayres* et avoir déjà fréquenté 10 fois la foire de Beaucaire en tant que marchand.

Je précise qu'il n'a hanté ni l'école, ni la cour, alors que son texte révèle une grande culture. Un de ses admirateurs explique qu'en plus de l'occitan, il possède le français, l'espagnol, le



grec et le latin.

Bien que naturalisé "Nîmois", il paraît avoir été élevé dans un village où, comme ses compatriotes, il prétend avoir tout appris à la ferme (paternelle ?) et au four (le four à pain, lieu de rencontres).

Quel est le spécialiste d'une famille Michel qui aurait dans son arbre généalogique un Jean Michel, né dans la région nîmoise entre 1610 et 1620 ?

733 - Guillaume de Girard (H. Depasse, Bruxelles)
Guillaume de Girard, Baron de Coehorn († 3-9-1895),
maire de St-Jean-du-Gard, conseiller général (1866-71),
membre du Consistoire de St-Jean.

Quelle est l'origine de sa famille et de son titre de baron ?
Est-il apprenti à Louis Jacques de COEHORN (° 1771,
Strasbourg - † 29-10-1813) d'une famille de Frise, époux de
Marie-Sophie de BEYER, général de brigade, baron d'Empire,
dont le fils, Eugène-Louis (1801-1881) sera député du Bas-
Rhin de 1853 à 1869 ?

734 - Velas-Coustès (Mme Monique Blanc :
4, place de la République - 45420 Bonny-sur-Loire)

Recherche des renseignements sur :

- Salomon Delas, juge des français de Berlin, mort en 1728 ;
- Marguerite Cousté, sa femme, morte également la même année ;
- Théophile Cousté de Grangeroux, frère de Marguerite, lieutenant de cavalerie au régiment de Barenth ; dernière trace à Rummelsburg (Poméranie en 1699) ;
- Anne-Charlotte Delas, fille de Salomon, épouse de Jean-Pierre Ledain, assesseur de la justice de la colonie française de Buchliety, décédée, à Berlin en 1765.
- Des Constantin cévenols ?

735 - François Teissier (M. J. Desel - Allemagne)

Pour un travail sur une famille Teissier, recherche des renseignements d'ordre généalogique concernant le martyr huguenot François Teissier. Il était viguier à Durfort (Gard) et a été exécuté à Nîmes en 1686. M. Desel connaît les dates de la vie de son fils, le pasteur Isaac Teissier de Begnins en Suisse dans le canton de Vaud. Il recherche les autres dates de François Teissier et les noms et dates de ses autres enfants.

736 - Herbages communs et pendables
(P.A. Clément)

Que désigne l'expression : "pendable" pour un pâturage ?

P.A. Clément
et l'Association "L'Air du Pays"
vous donnent rendez-vous comme chaque année
le mercredi 10 août, à 6 h 30
à la Chapelle St-Laurent,
au faîte de la "Reine Morte."
Après le lever du soleil,
une ballade est prévue sur le secteur.
Contact : P.A. Clément, 66 52 18 74

Dernières acquisitions :

Borge (Jacques) et Viasnoff (Nicolas) :
Archives de Lyon ; Archives de Provence ; Archives de la Côte d'Azur ; Archives du Languedoc (s.l. éd. Michèles Trinckel, 1994 - 235 p. 4 vol.)

Bouladou (Gérard) :
Les maquis du massif central méridional (Montpellier, Université Paul Valéry, 1975 - 953 P.)

Lagrange (Roger) :
Guillaume du Tournel, jeune seigneur du Moyen-âge en Gévaudan (Florac, éd. Gévaudan-Cévennes, 1994 - 32 p.)
La mémoire de la France. Quarante ans d'enrichissements des Archives de France. (Catalogue de l'exposition organisée par la Direction des Archives de France - Paris, Archives nationales 1993 - 279 p.)

Pourcher (Yves) :
Les jours de guerre. La vie des français au jour le jour entre 1914 et 1918 (Paris, Plon, 1994 - 546 p.)

Schoeller (Dominique) :
Etude d'une zone de faible densité. Exemple des cantons cévenols de Saint-André-de-Valborgne, Lasalle et Barredes-Cévennes (Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université de Lille - Lille, 1992 - 143 p.)

Verrot (Michel) :
Eglises rurales et décors peints en Lozère (Chanac, La

Régordane, 1994 - 143 p.)

Viallet (Félix) :

L'église romane de Langogne (Mende, Sté des Lettres, 1992 - 227 p.)

Vic (Dom Claude de) et Vaissète (Dom Joseph) :
Histoire générale du Languedoc (Nîmes, Lacour/Rédiviva, 1993-1994 - réédition)

Microfilmages terminés :

- Tables décennales de l'état civil (1793-1892) de toutes les communes du département (arrondissements de Florac, Marvejols et Mende).
- Registres paroissiaux des communes d'Albaret-Saint-Maire, Cultures et Ispagnac.

Les microfilms sont consultables non seulement dans la salle de lecture des archives de Mende, mais aussi dans les autres services d'archives, nationales ou départementales.

Rencontre d'historiens :

Attention :

Les dates précédemment annoncées sont modifiées.

La rencontre sur le patrimoine industriel aura lieu du **Jeu di 1er au samedi 3 septembre 1994.**

Le jeudi et vendredi : communications.

Le samedi : visite de sites.

Septième journée des Généalogistes Amateurs Cévenols

Elle aura lieu le **Samedi 20 août, 9 heures**, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, rue Michelet, Alès.

A signaler au sommaire de :

Lou Païs (n° 325)

(7 rue des Multipliants - 34000 MONTPELLIER)

- Délivération pour les habitants de Saelles, par P. Deltour ;
- Les embarras de la circulation ne datent pas d'hier, par R. Saint-Jean ;
- Musée de la châtaigne à Pied-de-Borne (48), par Mme S. Roux ;
- Le site nordique de Mercoire, par A. Aubazac
- Métiers d'autrefois, les scieurs de long, par A. Rouzeyre.

Revue du Gévaudan (n° 1994/1)

(Sté des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
3 rue de l'Epine, 48000 MENDE)

- Hommages à Jean Roux, curé de Vialas ;
- La famille Badaroux, par J. Roux et A. Serpentier ;
- Une sombre affaire au hameau du Castandel (St-Germain-de-Calberte), par M. Canonge ;
- La prison de Florac, par M. Canonge ;
- L'Action Française en Lozère, par J.F. Courtois.

Les hors-série de L.C.C.

N° 01 - LES CHATEAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE FLORAC (Robert Poujol).....	100 F.
(disponible si demande et délai de livraison communiqué à la commande)	
N° 02 - BIBLIOGRAPHIE FORESTIERE DES CEVENNES (Michel Cointat)	60 F.
N° 03 - CHARTRIER DE PORTES (Jean-Bernard Elzière) - Epuisé	
N° 04 - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES CEVENNES (Camille Hugues)	30 F.
N° 05 - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DU GARD(Y. Chassin du Guerny)	40 F.
N° 06 - SOMMAIRE DES TITRES DE MAS ARIBAL (Y. Chassin du Guerny) - Epuisé	
N° 07 - LA TOUR DE PINTARD (Jean Pintard)	30 F.
N° 08 - INDEX ALPHABETIQUE DE L.C.C. 1976-1977-1978 (Mme Y. Laporte).....	20 F.
N° 09 - BIBLIOGRAPHIE SUR LA PREHISTOIRE DES BASSES-CEVENNES ARDECHE (R. Evesque)	20 F.
N° 10 - LES MARTINETS OU FORGES A FER (Jean Dautun)	30 F.
N° 11 - GABRIEL PINTARD de Ganges (Jean Pintard)	30 F.
N° 12 - Promenade à travers Notre famille (A. et P. Chambon)	Selon photocopie
N° 13 - SAMUEL PINTARD - Galérien pour la foi (Jean Pintard)	40 F.
N° 14 - ALEXANDRE-EDOUARD PINTARD (1790-1821) (Jean Pintard)	25 F.
N° 15 - ETAT DES SOURCES GENEALOGIQUES DES ARCHIVES DE LA LOZERE(Alain Laurens)	30 F.
N° 16 - LES VOIES DE COMMUNICATIONS DANS LE TERRITOIRE DE MIALET (Bernard Atger)	25 F.
N° 17 - QUELQUES LIVRES REGIONAUX DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ALES(Elisabeth Fontanieu).....	30 F.
N° 18 - Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas(Raymond Aubaret) EPUISÉ. Consultable au Centre de Documentation de Génolhac (photocopie difficile)	
N° 19 - LES ABJURATIONS A MIALET (1663-1685-1688) (Bernard Atger)	40 F.
N° 20 - MIALET A TRAVERS SES COMPOIX (Bernard Atger)	30 F.
N° 21 - HENRY PINTARD (Jean Pintard)	30 F.
N° 22 - INDEX ALPHABETIQUE DE L.C.C. 1979-1980-1981 (Mme Y. Laporte).....	20 F.
N° 23 - BIBLIOGRAPHIE GEOLOGIQUE DU MONT-LOZERE ET DE SES ABORDS(Jean Pellet)	20 F.
N° 24 - SOURCES DOCUMENTAIRES DU MONT-LOZERE - VILLEFORT (A. Laurens)	20 F.
N° 25 - UN CHATEAU CEVENOL CHAMCLAUX (Jean Dautun)	40 F.
N° 26 - L'EGLISE DE SAINT ANDRE DE MIALET (Bernard Atger)	30 F.
N° 27 - MIALET - ARCHIVES COMMUNALES ANCIENNES (antérieures à 1790)(Bernard Atger)	50 F.
N° 28 - EMIGRES PROTESTANTS REFUGIES EN BASSE SAXE (Jean Pintard)	30 F.
N° 29 - CEVENOLS DU REFUGE - Les Dautun (Jean Dautun)	40 F.
N° 30 - ISABEAU REDONTIER (Jean Pintard)	30 F.
N° 31 - UNE AFFAIRE D'HERITAGE EN VALLEE FRANCAISE (VII ^e siècle) (Jean Pintard)	25 F.
N° 32 - BIENS ET ARCHIVES DU GRAND PRIEURÉ DE ST GILLES (J. Valat de Chapelain)	35 F.
N° 33 - FAMILLES PINTARD D'UZEGE (Jean Pintard)	35 F.
N° 34 - Le 28 mars 1703 - enlèvement et déportation des habitants de Mialet (Bernard Atger)	35 F.
N° 35 - INDEX ALPHABETIQUE DE L.C.C. 1982-1983-1984 (Mme Laporte)	25 F.
N° 36 - LES ABJURATIONS A SAINT JEAN DU GARD (1681-1687)(Marie-Anne Schoen - Didier Poton)	50 F.
N° 37 - GENOLHAC 1685 - LESNOUVEAUX CATHOLIQUES (Jean Pellet)	25 F.
N° 38 - UNE MAISON DE GENOLHAC PENDANT 650 ANS (Jean Pellet)	25 F.
N° 39 - VEZENOBRES - LES SEIGNEURS DE VEZENOBRES (Elisabeth Fontanieu - André Bord)	30 F.
N° 40 - ANDUZE EN 1400 (Jean Pellet)	20 F.
N° 41 - LES SOMMAIRES DE LCC (N° 0 à 80 -1974-1989) (M. Daudet)	50 F.
N° 42 - INDEX ALPHABETIQUES de 1985 à 1990 + SOMMAIRES desN° 81 à 84 (Mme Laporte-M Daudet)	30 F.
N° 43 - DE 1300 ANOS JOURS Les AMAT et leurs alliés (M. Daudet)	90 F.
N° 44 - LES ABJURATIONS À MARSILLARGUES (J. Pintard)	35 F.

Deux numéros hors-série sont en préparation

- Les index et les sommaires des bulletins de 1991 à 1993 ;
- L'inventaire fait au 16^e siècle des papiers de l'évêché d'Uzès.

D'ores et déjà, nos adhérents intéressés par l'un ou l'autre de ces deux hors-série peuvent se manifester auprès du secrétariat.

M. Daudet

Le numéro 100 est en préparation

Ce sera un bulletin exceptionnel d'un nombre de pages important et comportant de nombreux articles présentant de réels intérêts. J'attends encore de nombreuses réponses à notre enquête. Toutes feront l'objet d'une analyse dans ce futur numéro.

Il sera adressé sans augmentation de prix de la cotisation annuelle à tous les adhérents ayant **acquitté leur cotisation 1994**.

Aussi me permettrai-je d'adresser, courant septembre, un rappel à tous ceux et celles dont je n'ai pas enregistré le versement, avec toujours, bien sûr, un risque d'omission de ma part.

M. Daudet

1775
1775
Monsieur le Comte de Noailles Conseiller
Ordinaire et Intendant de Languedoc

Monsieur

Un bon droit de l'ancien de Genesac, de l'ancien de l'abbé
Arnaudier que paré qui a fait son de voir de révéralle Catholique la troupe de
pistonnatiqes sur auroient brule le 31^e X^{bre} 1702 son premier agoy pille de maies
Et de l'entierement de la botique, d'aportaire, de quoy il auroit fait proceder a la
verifficant Et de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
Et de la somme de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
cy attachez, Et de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
Concilioit aux drogues qu'il avoit dans son botique Et de l'ancien par expert
de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
De drogues. Et de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
ordinaire Et de l'ancien par expert, comme resulte de la copie de leur refection
Moyens a ce convenables, de le Remontrant qui justifie du de voir qui a fait
de veritable Catholique par les Certificat Et attachez des Religieux du Couvent de
leur de voir, un grand fait par les Certificat de leur de voir de leur de voir
des de voir, un grand fait par les Certificat de leur de voir de leur de voir
des de voir, un grand fait par les Certificat de leur de voir de leur de voir
Monsieur le Comte

